

**Réalisation d'un diagnostic et animation de la concertation  
dans le cadre de l'élaboration de  
l'Agenda 21 du département de l'Isère**

# **Phase 1**

## **Etat des lieux et diagnostic**

---

Claude Neuschwander EDR  
Paul Vermeylen Ramboll  
Mathieu Bergerot EDR  
Marina Duféal EDR  
Emilie Guenard EDR  
Morgan Pujol EDR

Montpellier, le 7 janvier 2006 (version N)

## **SOMMAIRE**

<b>L'ISERE, UN TERRITOIRE HORS DU COMMUN .....</b>	<b>5</b>
UNE HISTOIRE EXEMPLAIRE .....	5
L'ISERE : UN DEPARTEMENT D'IMPORTANCE.....	5
<b>LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN CONCEPT EN EMERGENCE.....</b>	<b>6</b>
LA MISE EN EVIDENCE PROGRESSIVE DU CONCEPT.....	6
LE CONTENU, COMPLEXE ET TRANSVERSAL, DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	7
ELABORATION ET EVALUATION D'UN AGENDA 21.....	8
<b>LES BASES DE L'ANALYSE.....</b>	<b>9</b>
<b>1<sup>ER</sup> DOMAINE THEMATIQUE : LA NATURE A PRESERVER.....</b>	<b>10</b>
LA NATURE ET LA BIODIVERSITE.....	10
LA POLITIQUE DE L'EAU.....	10
LA QUALITE DE L'AIR.....	11
L'EVALUATION DE LA THEMATIQUE : « LA NATURE A PRESERVER ».....	11
<i>Le diagramme des grilles d'évaluation RST</i> .....	11
<i>Les résultats de l'enquête grand public</i> .....	13
<i>Le budget du Conseil Général</i> .....	13
<i>Conclusion</i> .....	14
<b>2<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : LA GESTION DES NECESSITES .....</b>	<b>14</b>
LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	15
LA GESTION DES DECHETS .....	16
LA MAITRISE DE L'ENERGIE .....	16
LA GESTION DES RISQUES .....	17
L'EVALUATION DE CES POLITIQUES .....	17
<i>Le diagramme des grilles d'évaluation RST</i> .....	17
<i>Les résultats de l'enquête grand public</i> .....	17
<i>L'analyse du budget du Conseil Général</i> .....	19
<i>Conclusion du diagnostic</i> .....	19
<b>3<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : L'OPTIMISATION DES POTENTIELS .....</b>	<b>20</b>
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	20
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	21
L'AGRICULTURE .....	22
LA FORET .....	22
LE TOURISME ET LA MONTAGNE .....	23
L'EVALUATION DE CES POLITIQUES .....	24
<i>Le diagramme des grilles d'évaluation RST</i> .....	24
<i>Les résultats de l'enquête grand public</i> .....	25
<i>Le budget du Conseil Général</i> .....	25
<i>Conclusion</i> .....	26
<b>4<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : LA QUALITE DE LA VIE .....</b>	<b>27</b>
L'HABITAT ET LE LOGEMENT .....	27
LA CULTURE ET LE PATRIMOINE.....	27
L'EDUCATION ET LA FORMATION.....	28
LA SANTE ET LE BIEN-ETRE.....	28
LES EMPLOIS ET L'INSERTION .....	29
L'EVALUATION DE CES POLITIQUES .....	30
<i>Le diagramme de la grille d'évaluation RST</i> .....	30
<i>Les résultats de l'enquête grand public</i> .....	30

<i>Le budget du Conseil Général</i> .....	31
<i>Conclusion</i> .....	32
<b>5<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES</b> .....	<b>33</b>
LA COHESION SOCIALE.....	33
LA COOPERATION DECENTRALISEE .....	33
L'EVALUATION DE CES POLITIQUES .....	33
<i>Le diagramme de la grille d'évaluation RST</i> .....	33
<i>L'enquête grand public</i> .....	34
<i>Le budget du Conseil général</i> .....	35
<i>Les éléments du diagnostic</i> .....	36
<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>36</b>
DEUX TERRITOIRES URBAINS, PORTEURS DE L'AVANCE TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE : .....	38
QUATRE TERRITOIRES DE TRANSITION ENTRE L'INFLUENCE GRENOBLOISE ET L'INFLUENCE LYONNAISE : .....	38
TROIS TERRITOIRES INTERMEDIAIRES, EN MUTATION FORTE : .....	38
QUATRE TERRITOIRES DE MONTAGNE, VASTES MAIS DE FAIBLE POPULATION : .....	38
CONCLUSION .....	39
<b>QUATRE PREALABLES STRATEGIQUES</b> .....	<b>40</b>
LA POUSSEE DEMOGRAPHIQUE CONTINUE.....	40
<i>Les faits</i> .....	40
<i>Les enjeux liés au développement durable</i> .....	40
LA MAITRISE DE LA CONTRAINTE FINANCIERE .....	41
<i>Les faits</i> .....	41
<i>Les enjeux liés au développement durable</i> .....	42
L'IMPACT DE L'ORGANISATION INTERNE (ELUS, SERVICES ET TERRITOIRES) .....	42
<i>Les faits</i> .....	42
<i>Les enjeux liés au développement durable</i> .....	43
L'AFFIRMATION DE L'UNITE DE CE TERRITOIRE ET DE SA SOLIDARITE .....	44
<i>Les faits</i> .....	44
<i>Les enjeux</i> .....	44
<b>LES ENJEUX MAJEURS DE L'ISERE</b> .....	<b>44</b>
UN ENJEU DE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS : .....	44
UN ENJEU DE LOGEMENTS : .....	45
UN ENJEU DE COHESION SOCIALE : .....	45
UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : .....	45
UN ENJEU D'ENVIRONNEMENT : .....	45
UN ENJEU DE SERVICES PUBLICS : .....	45

## **Avertissement**

Le pré-diagnostic a pour vocation de recenser et analyser les politiques et les pratiques du territoire vis-à-vis du Développement durable :

- Ses atouts et réussites ;
- Ses faiblesses et lacunes ;
- Les marges de progrès et les perspectives d'amélioration.

Il permet ainsi d'analyser les possibilités du territoire pour faciliter la mise en œuvre d'une politique de Développement durable.

Ce pré-diagnostic concerne les différents acteurs du territoire :

- **Les services** : ils sont concernés par la collecte des données ainsi que par celle de leurs avis, de leurs réactions ou de leurs propositions. Leur mobilisation est essentielle tant pour l'élaboration de l'Agenda 21 que pour sa mise en œuvre. Ce diagnostic permet d'engager des échanges constructifs autour de la prise en compte du développement durable.
- **Les élus**: le pré-diagnostic constitue pour eux un outil décisionnel et leur propose :
  - De débattre de la définition même du développement et s'accorder sur des valeurs communes ;
  - De confronter ensemble les enjeux départementaux avec leurs ambitions pour son devenir ;
  - D'engager la concertation comme de définir les contours du futur Agenda 21 en réfléchissant aux axes possibles.
- **La population** : elle est sollicitée pour porter un regard sur les pratiques départementales ainsi que pour enrichir le pré-diagnostic :
  - Aider à définir les enjeux du développement durable par thèmes ;
  - Formuler des objectifs ;
  - Proposer des actions.

3 grandes catégories d'actions seront à distinguer pour la préparation du plan d'action :

- Les actions qui existent déjà et constituent la base de la réalisation de l'Agenda 21 : elles ont un effet pédagogique et permettent de mieux comprendre les finalités de l'Agenda 21 ;
- Les actions qui existent mais restent perfectibles ;
- Les actions potentielles.

Le pré-diagnostic porte sur :

- L'évaluation globale des pratiques et politiques recensées, vis-à-vis du développement durable et s'appuie sur une représentation graphique en forme d'étoile qui amène des commentaires généraux.
- L'identification des atouts des domaines qui sont à renforcer ainsi que les marges de faibles progrès pour l'élaboration de l'Agenda 21.

L'intérêt est de se doter d'un cadre de référence par rapport au développement durable, pris à l'instant initial et d'être ainsi en mesure de suivre les progrès réalisés, au cours de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Cette démarche d'évaluation est fondamentale car elle garantit que la démarche engagée s'inscrit dans la durée.

# I - INTRODUCTION

---

## L'ISERE, UN TERRITOIRE HORS DU COMMUN

### UNE HISTOIRE EXEMPLAIRE.

Le Département de l'Isère occupe une part essentielle de l'ancienne province du Dauphiné, léguée, contre argent sonnante, à l'héritier de la couronne de France, au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, par le dernier dauphin du Dauphiné. Le territoire faisait encore partie d'un Empire germanique en déclin. Une fois agrandie par les conquêtes négociées du Dauphin Louis, la province s'étendait le long du Rhône, de Saint Symphorien jusqu'à Carpentras ; à l'est elle jouxtait la Savoie, partie intégrante de l'Empire, au nord elle bordait les possessions du duc de Bourgogne et au sud elle se déployait jusqu'au comté de Provence. Ses villes les plus importantes étaient déjà Grenoble, sa capitale, et Vienne sur le Rhône.

Pays de villages, de nombreux châteaux forts isolés et de vastes étendues, le plus souvent incultes, le territoire apparaissait alors comme un damier de juridictions et de tenures de terres ; le Dauphiné juxtaposait, dans le désordre, les débris féodaux laissés par le démantèlement de l'ancien Royaume de Bourgogne. Certes, le territoire avait réussi à s'organiser en Etat, mais cet Etat restait plein d'enclaves ; les privilèges s'y enchevêtraient de façon telle que parfois même le Dauphin, pourtant reconnu comme souverain, apparaissait comme le vassal de seigneurs locaux ou de puissants hommes d'Eglise.

L'arrivée de Louis, exilé par son père, Charles VII, sur ses terres du Dauphiné, allait permettre au Dauphin, alors âgé de 23 ans, d'en faire, en peu d'années, un modèle de gestion, observé et envié dans toute l'Europe, et en même temps un terrain expérimental d'apprentissage pour préparer le futur Roi à porter la couronne de France et à moderniser l'ensemble de son royaume.

En moins de six ans, entre 1447 et 1453, il soumet les féodaux à son autorité et les amène à respecter les lois du Dauphiné. Il fait d'une province arriérée et pauvre un véritable Etat, il en double le territoire, lui donne une cohésion sans précédent : à partir de la publication d'un millier de décrets, il stimule l'économie de ses villes, revoit la répartition des impôts, réforme la justice, organise et unifie le territoire...

La province du Dauphiné se distingue alors par son parlement, établi par le futur Louis XI, par sa Chambre des Comptes et par ses autres institutions. Pays d'états et de droit écrit, il jouit de tous les privilèges que lui reconnaissait l'acte de cession de 1349 et bénéficie d'une reconnaissance attentive du pouvoir central : en particulier les états généraux du Dauphiné étaient considérés comme un corps particulier et, tant qu'ils se réunirent, il était répondu séparément au contenu de leurs cahiers de doléances. La réunion à Vizille des Etats généraux du Dauphiné, premier acte de la Révolution française, en constitua les prémises.

Dès les délibérations de la Convention créant les départements, l'Isère s'est installé dans ses frontières actuelles, à la seule différence qu'alors le département s'enfonçait un peu plus dans le département voisin du Rhône, et ce jusqu'à Villeurbanne !

### L'ISERE : UN DEPARTEMENT D'IMPORTANCE

L'Isère se classe au 15<sup>ème</sup> rang des départements français par l'importance de sa population qui atteint en 2003 1.131.300 habitants. Il est le deuxième département de la région Rhône-Alpes avec près de 20 % de sa population. Son taux de croissance démographique depuis 1999 se situe à un niveau de 0,85% l'an, supérieur à celui de la France (0,5% l'an).

Positionné dans l'entraxe qui sépare le Sillon Alpin de la vallée du Rhône, l'ensemble du département bénéficie de la double impulsion de la région grenobloise, autour de sa capitale historique, et de celle de la région lyonnaise, longtemps rivale de la première. Il subit en outre les influences de Chambéry et de Valence.

Irrigué tant par l'Isère, qui le traverse, que par le Rhône qui le contourne, le département bénéficie d'un important réseau d'autoroutes ; En revanche, l'équipement en voies ferrées est de médiocre qualité, peu développé et ne répond plus aux besoins croissants d'une population aux déplacements quotidiens.

Economiquement, le département bénéficie de la présence de structures de recherches qui alimentent les entreprises de son pôle de compétitivité mondiale (micro et nano technos et logiciels). Il lui faut gérer et supporter les mutations de ses entreprises traditionnelles, soumises au choc de la concurrence mondiale. Il en va de même pour les adaptations de son agriculture et le développement des activités liées au tourisme qu'il doit accompagner.

Dans un département qui « bouge » aussi fort et aussi vite, la volonté de maintenir la cohésion sociale impose aux services du Conseil Général, ainsi qu'à ceux de ses partenaires majeurs, un lourd effort d'adaptation et de proximité vis-à-vis de populations confrontées à de sévères difficultés.

Le Conseil Général, responsable du devenir de ce territoire, se présente comme une collectivité territoriale forte et organisée, avec des compétences multiples ; sa puissance transparaît au travers des budgets qu'elle gère – 1,092 milliards d'€ en 2005 - ainsi que par l'importance des personnels qu'elle emploie : un peu moins de 3000 agents, effectif qui doit passer, du fait de la décentralisation, à près de 4.500 personnes !

## LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN CONCEPT EN EMERGENCE

### LA MISE EN EVIDENCE PROGRESSIVE DU CONCEPT

Le Développement Durable correspond à une réflexion globale, qui progresse depuis les années 60 et entend maîtriser la conséquence de la « course au développement », afin de réduire ses nuisances vis-à-vis de la gestion des ressources de l'écosystème, de la qualité de l'environnement, de l'équilibre social ainsi que des inégalités de développement économique.

Cette réflexion est conduite à la fois :

- au niveau mondial (Club de Rome, Conférence de Stockholm, rapport Brundtland, Sommet de Rio, Sommet mondial du Développement Durable de Johannesburg...),
- au niveau européen, au travers des politiques conduites par la Communauté.
- au niveau des pays, de façon très inégale, au travers des discours et des réalités,
- au niveau local : en France par les Régions, les Départements, les territoires de Projet, et en particulier les intercommunalités, dont les choix mis en oeuvre confirment progressivement la validité du principe : « penser global, agir local ».

Les Nations Unies se sont ainsi engagées, en 1992 à Rio de Janeiro, à établir un plan d'actions mondial pour le développement durable au 21<sup>e</sup> siècle. C'est alors que le concept d'"Agenda 21" est né. A l'échelle de son territoire, chaque collectivité est invitée à participer à cette démarche, en s'engageant dans l'élaboration d'un "Agenda 21 local", concrétisant le principe.

De nouveaux principes, reconnus par la grande majorité des Etats, prennent désormais place dans les lois et les codes des nations concernées ; leur contenu tourne autour de six idées majeures :

- la première idée affirme que les êtres humains sont au centre des préoccupations du développement. Ce choix humaniste semble naturel, alors qu'en fait il s'oppose au mode de fonctionnement sans contrepartie qui caractérise encore les marchés mondiaux.
- La seconde confirme l'idée déjà exprimée dans le rapport Brundtland que l'environnement doit intégrer la conception du développement.
- La troisième met en évidence la responsabilité de l'humanité actuelle vis-à-vis des futures générations.
- La quatrième souligne la nécessité de respecter les principes de précaution : les innovations doivent faire la preuve de leur innocuité avant que d'être généralisées.

- La cinquième impose le principe pollueur-payeur
- La dernière souligne l'idée que les réflexions et les propositions de plans d'action autour de ce nouveau mode de développement doivent relever d'une concertation démocratique, de façon à impliquer l'ensemble des citoyens concernés.

Ces principes ont été pris en considération par l'Europe qui les a inscrit dans le Traité d'Amsterdam instituant, en mai 1999, l'Union Européenne.

## **LE CONTENU, COMPLEXE ET TRANSVERSAL, DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La France a pris progressivement en compte ces principes dans différentes, lois et notamment la loi Barnier (1995), la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'Energie (1996), la LOADDT (1999), la loi SRU (2000), la loi sur l'épargne salariale (2001), le nouveau code des marchés publics (2001), la loi démocratie de proximité (2002), la Charte de l'environnement (2003)... Il est particulièrement significatif de constater que les deux dernières modifications de la Constitution de la République ont porté, la première sur la décentralisation et la seconde sur la Charte de l'Environnement :

- la révision du 26 mars 2003 a ajouté dans l'article 1er de la Constitution, celui qui traite de l'organisation de la République, que « *son organisation est décentralisée* » ; et elle précise, dans l'article 72 que « *les Collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon* » .
- la révision du 1er mars 2005 a annexé à la Constitution, la Charte de l'Environnement et énoncé dans son article 6 que « *les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en œuvre de l'environnement, du développement économique et du progrès social* » .

Ces deux amendements constitutionnels appellent plusieurs commentaires :

- Ils affirment que les politiques publiques doivent promouvoir « un développement durable ». L'emploi de l'article indéfini n'est pas sans importance car il signifie, fort heureusement, que plusieurs modèles de développement durable sont possibles.
- Le trépied sur lequel repose le développement durable, et donc l'Agenda 21, à savoir développement économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement, s'impose depuis qu'il est partie intégrante de la Constitution.
- Dès lors, l'environnement ne doit plus être confondu avec le développement durable. Il en est une des trois composantes, à égalité avec les deux autres, l'économique et le social.
- Enfin, l'objectif n'est pas la seule protection de l'environnement, mais aussi sa mise en valeur.

En particulier, différentes réglementations sont venues renforcer la prise en compte de l'environnement, notamment dans les procédures de planification territoriale et notamment les procédures d'établissement d'un SCOT, ou d'un PLU. Cela est particulièrement mis en évidence dans le Code de l'urbanisme qui sans définir pour autant le développement durable, énonce, dans son article L121-1, les trois objectifs d'urbanisme qui s'en inspirent :

- Le premier objectif, qui a trait à la notion d'équilibre entre les usages de l'espace est, en quelque sorte, une transposition de la Charte de l'environnement.
- Le deuxième objectif souligne l'importance de la mixité, tant fonctionnelle que sociale.
- Le troisième objectif est en fait l'addition de quatre sous objectifs particuliers qui concernent :
  - L'organisation de l'espace, en préconisant : « *une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux* », et en soulignant l'importance de « *la maîtrise des besoins de déplacements et de la circulation automobile* » .
  - La préservation de l'environnement, en soulignant l'importance de « *la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces* »

*verts, des milieux, des sites et paysages naturels, la réduction des nuisances sonores... » ou encore en préconisant « la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature ».*

- *La préservation du patrimoine, au travers de « la préservation ... des sites et paysages urbains » ainsi que « la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti ».*
- *La gestion des risques enfin par « la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques ».*

## **ELABORATION ET EVALUATION D'UN AGENDA 21**

Le « développement durable » est fondamentalement un choix politique, au meilleur sens du terme. Il s'appuie par conséquent sur des valeurs et des choix stratégiques prioritaires. L'Agenda 21 est le plan d'actions retenu pour traduire cette volonté politique. Les modalités d'élaboration et, tout autant les conditions d'évaluation des actions retenues dans l'Agenda 21 font partie intégrante de la mise en pratique d'une politique de développement durable.

L'élaboration d'un Agenda 21 comporte quatre étapes successives qui ne peuvent se développer que dans une concertation basée sur une forte implication de tous les acteurs :

- La réalisation d'un état des lieux qui permette d'établir un diagnostic et à partir de là de mettre en évidence les principaux enjeux et les priorités du département.
- L'organisation d'une concertation forte, qui se développe dans chacun des territoires du département et permette à la fois de valider le diagnostic et d'en faire, au sens propre, un diagnostic partagé et d'autre part, d'enregistrer les suggestions d'actions de façon à préparer le contenu du programme à venir.
- La mise au point de ce plan d'action, impliquera non seulement la description au moyen de fiches, - contenu de chaque action, planning de réalisation, dimensionnement des moyens à mettre en œuvre - mais aussi l'articulation des actions entre elles.
- La préparation des évaluations à venir, à la fois par l'identification des indicateurs retenus, qui permettent un suivi continu du déroulement du plan d'action, et par le choix d'objectifs par actions que l'on se propose d'atteindre au bout d'un certain délai.

## II – LES THÉMATIQUES

### LES BASES DE L'ANALYSE

Dix-neuf problématiques majeures, considérées comme autant d'enjeux, ont été passées au crible d'une évaluation multicritères. Le choix de ces problématiques résulte de l'analyse des actions conduites par le Conseil Général ou par les collectivités de l'Isère avec l'aide du Département : ce sont celles qui mobilisent, en permanence, les plus grands efforts, ou la plus grande mobilisation de moyens ou de budgets.

1 – Elles ont été regroupées en cinq familles :

- la nature à préserver,
- la gestion des nécessités,
- l'optimisation des potentiels,
- la qualité de la vie,
- la pratique des solidarités

Chacune a été analysée à partir de cinq questionnements :

- La politique suivie permet-elle de répondre aux besoins actuels de la population ?
- Prend-elle en considération les besoins des générations futures ?
- Prend-elle en compte les inégalités territoriales ?
- Met-elle en œuvre tous les partenariats possibles dans une perspective d'action solidaire ?
- A-t-elle exploité tous les potentiels d'enrichissement dus tant à la concertation qu'à la communication ?

Des évaluations sont données sous forme de croix qui sont inscrites dans un tableau, en face des thématiques.

2 – Ces thématiques ont également donné lieu à l'évaluation du contenu de quelques-unes des actions les plus représentatives de ces thématiques. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a mis au point une grille de 25 questions, regroupées en 7 domaines (environnement, économie, social, leurs trois interfaces et la gouvernance) qui permet d'évaluer une action au regard de la problématique du développement durable.

Chaque évaluation se traduit par un diagramme qui représente, d'une part, la réalité mesurée et d'autre part l'idéal souhaitable. Pour chaque problématique, une moyenne des ratios retenus est établie pour chaque rubrique permettant d'établir un diagramme représentatif de chaque grande problématique.

Le diagramme présenté à la fin de chacune des cinq rubriques comporte une ligne rouge qui représente l'idéal susceptible d'être atteint dans l'avenir. La ligne bleue représente l'évaluation moyenne faite aujourd'hui. Les deux lignes bleues claires représentent la surface de probabilité établie à partir de la moyenne plus ou moins un écart-type, au sens statistique du terme.

On dispose ainsi d'une image de la politique du Conseil Général au regard des problématiques retenues. L'amplitude de l'écart type indique où se concentrent les 68% des actions de ce domaine selon les critères de développement durable. Une amplitude importante indique une dispersion importante des évaluations dans le domaine concerné.

3 – Une enquête grand public a été conduite à partir d'un questionnaire publié dans le mensuel du Département. Pour assurer le traitement statistique des données, l'institut CSA a redressé cet échantillon, pour le rendre conforme au profil socio démographique de la population recensée par l'INSEE. Les principaux résultats de cette enquête sont commentés à la fin de chacune des cinq rubriques.

4 – Enfin, l'effort financier du Département est analysé à partir de la dernière décision modificative adoptée en 2005. Pour certaines rubriques, sensibles, des comparaisons ont été faites à partir des comptes administratifs 2004 pour situer le Département par rapport à la moyenne des autres départements, en termes de dépenses absolues ou de dépenses par habitant.

## **1<sup>ER</sup> DOMAINE THEMATIQUE : LA NATURE A PRESERVER**

Ce chapitre concerne spécifiquement les problématiques directement liées à l'environnement au sens classique du mot. Il traite donc de la gestion de la nature, de la politique de l'eau et de la qualité de l'air. Ces trois problématiques, transversales, recoupent les autres enjeux majeurs du développement durable, que sont l'énergie, l'agriculture, les transports, l'habitat et l'urbanisme....

L'Isère bénéficie de paysages et d'espaces naturels exceptionnels mais menacés. Les paysages de haute montagne, facteurs majeurs d'attractivité du tourisme, sont confrontés à l'impact des stations. La moyenne montagne, aux paysages façonnés, depuis la préhistoire, par la main de l'homme, doit réussir à préserver son agriculture et à développer de nouvelles formes d'accueil touristique. Les territoires de plaines et de collines, proches des villes, sont menacés par la progression de l'urbanisation et particulièrement par le mitage insidieux des constructions neuves isolées. Les grandes vallées, utilisées pour accueillir les activités industrielles et les infrastructures, constituent un fort enjeu de patrimoine.

### **LA NATURE ET LA BIODIVERSITE**

Cette problématique répond à une volonté ancienne d'un département qui se veut, avec quelques raisons, parmi les plus écologiques de France. Elle résulte d'un ensemble de politiques : promotion d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, entretien des paysages, espaces naturels sensibles, protection des espaces agricoles, entretien des lacs et des étangs, préservation des zones humides et des zones sensibles. Elle prend en compte le développement d'une politique de la forêt pour mieux la gérer et l'exploiter.

Elle repose particulièrement sur une participation effective à la gestion du Parc National des Ecrins, à celle des deux Parcs Naturels Régionaux (Chartreuse et Vercors) et surtout sur la mise en œuvre, par le Département, du réseau des Espaces Naturels Sensibles (29 sites actuellement). La Taxe Départementale des ENS (TDENS) permet de financer cette politique. Le Département encadre les communes pour les aider à prendre conscience de la valeur de leur patrimoine naturel ; un schéma directeur des ENS leur propose un plan stratégique pour aider à préserver le réseau des 250 espaces naturels considérés comme prioritaires en Isère. De même il met en place les moyens d'une éducation à l'environnement, et, dans un effort de santé publique, soutient la lutte contre l'ambrosie et les moustiques.

A noter un effort particulier du Département en faveur de la défense de la biodiversité, avec le « Pôle départemental sur la Biodiversité », outil de recherche unique en France, et qui conduit déjà plusieurs études fondamentales sur ce thème.

### **LA POLITIQUE DE L'EAU**

L'eau, dans un contexte de rareté croissante, représente un enjeu fondamental pour l'homme car elle est indispensable à la vie, à la santé. C'est la raison pour laquelle le Département a développé une politique de l'eau :

- qui permette à tous les isérois de disposer d'eau potable du fait de sa contribution technique et financière à l'organisation et à l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau.

- qui permette de garantir une réelle qualité de l'eau avec le suivi des stations d'épuration, les réseaux d'assainissement et la lutte contre les pollutions
- qui permette de préserver la ressource en eau en la protégeant contre les usages excessifs (projet stratégique relatif à l'irrigation agricole). Cet aspect quantitatif est essentiel au regard des enjeux économiques.

Elle revêt un aspect économique, car le marché de l'eau (collecte, traitement et distribution de l'eau de consommation ; assainissement des eaux usées) représente un poids considérable tant par lui-même que par les effets que la politique de l'eau sur l'agriculture, l'industrie et l'environnement.

Elle revêt un aspect qualitatif, qui tient à la maîtrise bactériologique de sa composition et à l'élimination des pollutions : nitrates, pesticides, matériaux lourds qui la polluent... La protection des nappes souterraines est un facteur essentiel à la préservation de la qualité de vie des générations futures, de même que le maintien de l'équilibre fragile des écosystèmes aquatiques

Elle revêt enfin un aspect quantitatif, car le Département développe des politiques actives dans trois autres domaines qui visent à gérer la ressource : outre la protection des nappes phréatiques et plus généralement de la ressource en eau, il apporte une contribution, technique et financière, à l'organisation et à l'amélioration des systèmes d'assainissement ainsi qu'à la gestion optimisée de l'irrigation agricole.

## **LA QUALITE DE L'AIR**

La qualité de l'air est un facteur qui pèse grandement tant sur la santé des habitants que sur leur qualité de vie. A la pollution atmosphérique, qui affecte essentiellement les centres urbains et les vallées industrielles et est un facteur de morbidité grave pour les personnes âgées, les enfants en bas âge et les personnes fragiles, s'ajoutent les effets la qualité de l'air intérieur.

Sont concernés en Isère Grenoble et le Grésivaudan, Vienne, Roussillon, le Voironnais et le Nord-Isère, à proximité de l'agglomération lyonnaise

Trois outils d'amélioration de la qualité de l'air existent, qui découlent de la loi du 30 décembre 1996 « sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie » :

la protection de l'atmosphère, en Isère, concerne spécifiquement l'agglomération grenobloise et Roussillon et ses environs. Deux associations soutenues financièrement par le Département y suivent l'évolution de la pollution atmosphérique.

Le plan régional pour la qualité de l'air, qui fixe les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à un niveau local, dont l'élaboration est confiée au préfet et pour lequel le Département a émis un avis négatif en mai dernier.

Le plan de déplacements urbains.

Par ailleurs, une association, l'APPA, travaille sur la qualité de l'air intérieur ; elle est subventionnée par le Département pour plus de 60 k€.

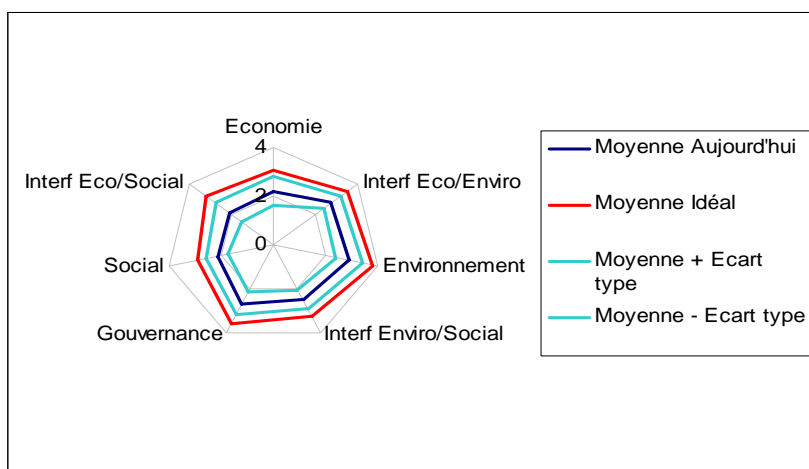
La région grenobloise, particulièrement concernée par le problème, a préparé un plan de protection de l'atmosphère qui comporte un état des lieux, propose des mesures et organise le suivi de leur mise en œuvre. Elle a mis en place un observatoire de la qualité de l'Air, de même que l'Isère rhodanienne. Un capteur de pollens fonctionne sur Grenoble. Dans les territoires du sud de l'Isère la qualité de l'air pose peu de problèmes par rapport à celle des territoires du nord, plus urbains.

L'amélioration de la qualité de l'air apparaît, pour l'essentiel comme la conjugaison d'autres politiques majeures du Département : la politique des transports, celle de la maîtrise de l'énergie. Mais le Département y consacre un budget d'environ un million ! Il n'empêche : le Département a consacré un budget de 166.000€ en 2005 à la problématique de l'air.

## **L'EVALUATION DE LA THEMATIQUE : « LA NATURE A PRESERVER »**

### **Le diagramme des grilles d'évaluation RST**

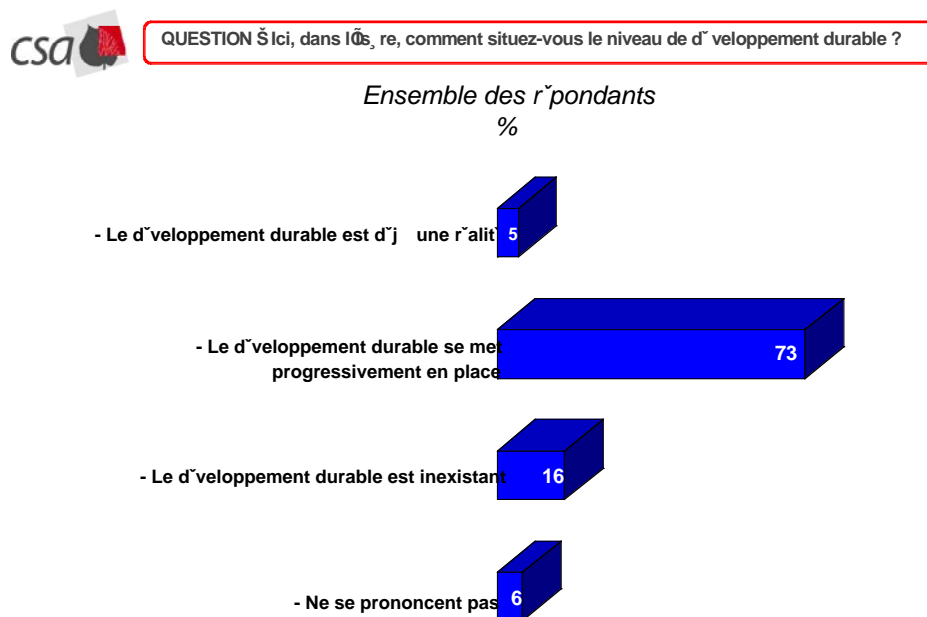
Le diagramme présenté montre que la prise en compte des principes du développement durable est relativement bonne (entre 2, intégration ponctuelle, et 3, intégration régulière).



Les politiques départementales, dans le domaine de l'environnemental, répondent largement à leur objet principal. Cependant, au regard du développement durable, elles semblent ne pas intégrer de façon suffisante les domaines sociaux et économiques, non plus que les interfaces correspondants. Une meilleure prise en compte d'autres thématiques, souvent traitées par la suite, comme l'aide à la maîtrise de l'énergie, la valorisation de la forêt, la protection des espaces naturels sensibles..., aurait, sans aucun doute, amélioré cette première notation. Car, elles peuvent, tout en préservant la nature, développer des emplois, donner lieu à une valorisation économique ou mobiliser et sensibiliser des populations.

Nature à préserver	Aujourd'hui				Idéal moyenne
	moyenne	écart-type	moyenne + écart type	moyenne - écart type	
Economie	2,20	0,60	2,80	1,60	3,06
Interf Eco/Enviro	2,77	0,40	3,17	2,37	3,49
Environnement	2,87	0,51	3,39	2,35	3,83
Interf Enviro/Social	2,49	0,45	2,95	2,039	3,27
Gouvernance	2,66	0,51	3,18	2,15	3,62
Social	2,15	0,38	2,53	1,76	2,90
Interf Eco/Social	2,11	0,61	2,72	1,49	3,16

## Les résultats de l'enquête grand public



EDR UN AGENDA 21 POUR L'ISÈRE 0500954 Décembre 2005 7

Le public sait ce qu'est le développement durable (à 71%), et que l'agenda21 fait la promotion du développement durable.

La sensibilité du public aux questions d'environnement est forte : 57 % considèrent comme prioritaire une meilleure prise en compte de l'environnement, cependant que 36 % seulement se disent globalement satisfaits de la protection de l'environnement : ce pourcentage évolue entre 45% pour le Haut Rhône Dauphinois et 17 % pour Matheysine/Oisans/Trièves/Vercors.

L'enquête montre une attente forte vis-à-vis de la protection de l'environnement, même si ce n'est pas le seul volet du développement durable : lutte contre la pollution, maîtrise de la consommation d'énergie sont les deux principales demandes prononcées.

### Le budget du Conseil Général

Dépenses M€	Thématiques	Investissements	Fonctionnement
Nature à préserver	Eau & assainissement	23,7	13,6
	Actions milieux naturels	13,6	7,6

## Conclusion

Le diagnostic porté sur les domaines concernés met en évidence différents points :

- Les services du Département, et les élus en charge de cette problématique, ont une conscience aigüe de l'impact qu'ont ces politiques (sanitaire, qualité de vie, économique....) sur le développement global du département.

- Les procédures en œuvre pour gérer les interventions du Conseil Général et en particulier le programme d'équipement communal qui module les subventions en fonction de la richesse communale apparaissent particulièrement pertinentes pour contribuer à réduire les inégalités entre les territoires et entre les communes.

- Des schémas stratégiques sont, soit à l'étude, soit en cours de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. Ils sont sectoriels ou thématiques. Ils manifestent la volonté du Conseil Général de contribuer à apporter, seul ou avec d'autres, une réponse cohérente et pertinente, à une problématique globale en faveur de la préservation de la nature. Par exemple la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise prévoit le maintien des corridors biologiques ; le schéma directeur de la Région Urbaine Grenobloise vise clairement à maintenir un juste équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels, forestier ; ou les schémas mis à l'étude par le Département et qui visent la ressource en eau ou la politique de l'énergie....

- Ces différents domaines restent encore susceptibles de progrès importants au regard du développement durable : par exemple les interconnexions entre les réseaux d'eau, le juste équilibre de l'utilisation pour l'agriculture de l'irrigation ; mais aussi la protection des espaces naturels affectés par la croissance de l'urbanisation.

Chacun de ces schémas ou de ces procédures est sauf exception en fin d'élaboration ou en cours de réalisation. Les conditions d'application et le choix des moyens affectés vont s'avérer déterminants.

Les réponses aux cinq questionnements qui interpellent le développement durable en Isère apparaissent comme clairement positives :

- Les actions du Département dans les trois domaines visés par « la nature à préserver », donnent globalement satisfaction aux besoins actuels de la population.
- La mise au point des différentes politiques – au travers notamment des schémas en préparation – va dans le sens de la satisfaction des besoins des générations futures.
- Les partenariats existent déjà et fonctionnent de façon efficace, même s'il reste possible de développer et d'approfondir les domaines de coopération avec les partenaires existants.
- La concertation est manifeste, notamment avec les professionnels dans le domaine de l'agriculture mais aussi avec les citoyens au travers des nombreuses réunions publiques organisées. La communication, qui atteint déjà un niveau satisfaisant, notamment du fait de la qualité d'Isère Magazine, peut encore être améliorée.

		Génération présentes	Génération futures	Solidarités territoriales	Partenariats
Nature à préserver	Eau	XXX	XXX	XX	XX
	Environnement	XX	XX	XX	XX
	Air	XX	X	X	XX

## 2<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : LA GESTION DES NECESSITES

Le Département connaît une pression particulièrement forte dans ces thématiques qui s'imposent à lui et dont les implications apparaissent, actuellement ou potentiellement, comme considérables.: les transports et déplacements, la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie et la gestion des risques.

Ces thématiques manifestent une forte capacité à produire des pollutions menaçantes aux effets cumulatifs et parfois irréversibles. Elles pèsent sur la qualité de vie des habitants et peuvent attenter à leur état de santé. Elles sont donc importantes au regard des principes du développement durable. Elles justifient l'effort du Département à leur égard.

## **LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

L'Isère est l'un des points de passage de la barrière alpine. La voie à grande vitesse Lyon-Turin va traverser son territoire de part en part et sans doute contribuer en partie à son irrigation. Les flux de marchandises utilisent aujourd'hui pour l'essentiel la route et le Département voit souvent se superposer sur les mêmes infrastructures des trafics internationaux, régionaux, urbains et périurbains...

Les installations ferrées accusent un retard dommageable dans leur modernisation et leur exploitation. Les deux métropoles de Lyon et Grenoble ont chacune à gérer des déplacements pendulaires en croissance qui s'effectuent pour l'essentiel avec des véhicules particuliers. L'Isère rhodanienne connaît, surtout aux alentours de Vienne, les inconvénients majeurs engendrés par les trafics de la vallée du Rhône.

Les infrastructures routières sont, dans l'ensemble, bonnes, avec quelques effets de rupture territoriale vers les espaces montagneux. Le Département est mieux irrigué dans le Nord que dans le Sud, avec un couloir surchargé pour ce qui concerne le sillon alpin. Il faut souligner, comme exemplaire du souci des services d'anticiper par leurs actions le contenu de l'Agenda 21, **les précautions prises pour l'entretien des routes** : modalités du salage hivernal, méthodes d'entretien des fossés sans désherbant, choix des matériaux du tapis routier, ou encore gestion des déchets de chantier.....

La gestion des infrastructures influence en profondeur différents enjeux du développement durable :

- l'enjeu social, du fait de l'impact sur la santé en ville des flux de circulation, en termes de nuisances, de santé publique et de sécurité (accidents de la route) ;
- l'enjeu écologique du fait de la contribution à l'effet de serre des flux qui consomment à eux seuls le quart de l'énergie globale utilisée ; mais aussi de la menace pour la biodiversité que constitue le développement des infrastructures de transport, soit par la mortalité directe soit par les effets de la fragmentation des espaces naturels.
- l'enjeu économique, car les métiers du transport occupent une place importante dans le développement de l'économie de l'Isère, surtout si l'on prend en compte les coûts induits par les infrastructures, les pertes de temps, les difficultés de parcours...

Le Conseil Général a fait le choix stratégique de favoriser les transports en commun et d'investir dans ce sens (voies réservées, lignes express), avec des budgets équivalents à l'entretien des routes départementales et bientôt nationales. Il participe à hauteur de 50% du budget du syndicat mixte des transports en commun (SMTC) et finance les études préalables à la réalisation du projet Ysis.

Il utilise différents moyens pour faciliter l'utilisation des transports en commun par les habitants : tarification zonale, mise en place de comités de ligne....

Cela étant, l'évaluation de cette politique cruciale montre que malgré l'importance des efforts, le problème des déplacements n'est pas encore résolu : le réseau ferré reste très insatisfaisant, les projets urbains des communes, pourtant subventionnés par le Département, ne prennent pas suffisamment en compte le problème des déplacements dans leurs choix de développement.

Si un élu témoigne du fait que « l'idée de favoriser les transports en commun est en train de s'installer dans les têtes », un autre s'inquiète de « la capacité des élus à soutenir sur la durée un tel effort, d'autant que s'il répond à la nécessité de préparer l'avenir, il ne correspond pas à une volonté exprimée comme une priorité par les Isérois » : car, « il faut du temps pour faire évoluer les comportements des gens ». Un enjeu, majeur pour l'aménagement et le développement du département, correspond donc à la prolongation de l'effort d'investissements actuellement consenti en matière de transports, sur un rythme comparable, pendant plusieurs années, avec l'objectif de connaître alors un important retour sur investissement.

La Région a décidé, pour sa part, d'investir de façon importante dans la modernisation des chemins de fer de l'Isère : entre l'électrification des voies, leur doublement là où cela reste à faire,

l'aménagement de nouvelles gares pour répondre aux localisations des populations actuelles, il y a un programme prioritaire qui devrait conduire les collectivités partenaires à la mise en place, autour de Grenoble, mais aussi dans le bassin d'emplois de Lyon, d'un véritable service de transport ferré. Cela devrait en outre permettre de faciliter le développement des relations entre l'espace urbain de Lyon et celui de Grenoble.

Car c'est un domaine où le partenariat du Département avec la Région et l'agglomération grenobloise fonctionne bien.

## **LA GESTION DES DECHETS**

La gestion des déchets est une autre problématique mondiale qui inclut la diminution de la production de déchets – notamment par la réduction des emballages -, le tri sélectif, la récupération et la valorisation de ce qui peut être utilisé, l'élimination des déchets résiduels. Les conditions de traitement des déchets dangereux posent des problèmes particuliers. Si l'assainissement des eaux, la collecte ou le traitement des ordures sont des compétences communales ou communautaires, il appartient au Département de préparer un plan départemental d'élimination des déchets.

La problématique élaborée en 2003 en vue de la révision de ce plan départemental repose sur cinq points : la réduction à la source des déchets, le développement de la collecte sélective des ordures accompagné du tri sélectif, débattre avec les citoyens des conditions du traitement (notamment à Bourgoin-Jallieu et Saint Marcellin), préparer les conditions du stockage ultime. Il est prévu l'installation d'un observatoire départemental, en charge, entre autres, de la mise au point du plan départemental qui devra naturellement s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Cette politique répond aux besoins du présent et prépare l'avenir, pour autant qu'il soit possible de le faire dans un cadre problématique – celui d'une production croissante d'ordures, de déchets, et d'objets polluants - qui dépasse le seul cadre départemental. Le partenariat est constant avec les communes et la concertation avec le public est réelle et soutenue.

## **LA MAITRISE DE L'ENERGIE**

La politique énergie mise en œuvre par le département poursuit un triple objectif :

- un objectif environnemental, de façon à contribuer à l'effort de diminution des gaz à effet de serre.
- un objectif économique, car une autre conception de l'énergie impose l'apparition de nouveaux métiers et concourt ainsi à créer des emplois diffus.
- Un objectif sociétal pour sensibiliser le public au problème du risque climatique et favoriser ainsi l'émergence de nouveaux comportements plus responsables.

Elle se manifeste au travers du développement d'autres politiques fondamentales du département, en faveur des déplacements et des transports en commun, dans une gestion économe des bâtiments publics, qui intègre l'isolation et la haute qualité environnementale, ou dans le développement de la filière bois-énergie. Le Département intervient pour subventionner des énergies alternatives : solaire, bois-énergie qui sont, en plus, créatrices nettes d'emplois.

La mise en place d'un Plan Energie à l'échelle du Département, en cours d'approbation, va donner une plus grande cohérence à ce pan essentiel du projet départemental, sans doute l'un des plus conformes à une écologie bien comprise ; les principaux éléments qui constituent les différentes facettes de ce Plan sont les suivants :

- L'économie d'énergie, notamment au niveau de la construction et de la gestion des bâtiments, et, tout particulièrement de ceux qui dépendent du département ;
- Le développement de nouvelles filières énergétiques : énergie solaire, thermique ou photovoltaïque, filière bois-énergie, énergie hydraulique, énergie éolienne, recherche de nouvelles technologies (pile à combustion, biocarburants, valorisation des déchets...)
- La communication pour accompagner l'évolution des comportements

## LA GESTION DES RISQUES

Le Département de l'Isère est fortement exposé aux risques naturels (inondations, glissements de terrain, enneigement, incendies) ou technologiques, du fait de la présence d'usines Seveso (29 sites). En tout 521 communes sont concernées par au moins un risque naturel sur les 533 que compte le département.

Il a développé, depuis 30 ans, une politique structurée d'information vis-à-vis des communes qui fait de l'Isère un « département pilote sur les risques majeurs ». Il contribue au financement de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) et à celui du réseau SISMALP (pour les risques sismiques). La convention passée avec l'IRMa prévoit l'information et la formation des élus locaux, la gestion d'un ensemble de ressources documentaires, l'assistance à la préparation de Plans Communaux d'Action (PCA), de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et de Plans Particuliers de Mise en sécurité (PPMS) pour les établissements scolaires.

Il a mis en place, en mars 2004, et contribue à financer le SYMBHI, syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, en charge des risques d'inondations : son grand projet est aujourd'hui l'aménagement de l'Isère en amont de Grenoble.

Le nombre de démarches réglementaires menées à bien avec l'aide du conseil Général montre que dans ce domaine bien particulier, il est répondu en même temps aux besoins du présent et à ceux de l'avenir et que cela est conduit dans un souci de partenariat, de concertation, d'information et de formation.

## L'EVALUATION DE CES POLITIQUES

### Le diagramme des grilles d'évaluation RST

Le diagramme indique que les actions et les politiques concernées par la gestion des nécessités intègrent relativement bien les différents domaines du développement durable. Les domaines sociaux et économiques restent naturellement les moins bien intégrés. L'idéal envisagé se situe en moyenne à un point au dessus de la moyenne constaté : la marge de progrès à accomplir est bien réelle. Certains domaines montrent une dispersion importante des évaluations (l'économie, l'interface environnement/social). Cela signifie sans doute le besoin de mieux préciser quelles sont les priorités à mettre en avant

Gestion des nécessités	Aujourd'hui				Idéal
	moyenne	ecart-type	moyenne + ecart type	moyenne - ecart type	moyenne
Economie	2,08	0,77	2,86	1,31	3,21
Interf Eco/Enviro	2,68	0,44	3,12	2,24	3,61
Environnement	2,42	0,58	3,00	1,84	3,42
Interf Enviro/Social	2,433	0,72	3,03	1,80	3,38
Gouvernance	2,59	0,48	3,08	2,11	3,73
Social	2,31	0,41	2,72	1,90	3,11
Interf Eco/Social	2,42	0,61	3,03	1,80	3,26

### Les résultats de l'enquête grand public

Le développement des énergies renouvelables et non polluantes est reconnu comme « tout à fait prioritaire » par 86 % des personnes interrogées lors de l'enquête ; le développement d'un « réseau de transports en commun qui couvre tout le territoire » est également reconnu comme « tout à fait prioritaire » par 74% des personnes interrogées et comme important par 21 autres %. Si 51% des personnes se déclarent globalement satisfaites de l'amélioration des déplacements, ce pourcentage tombe à 38% dans le Grésivaudan, 39% dans les Vals du Dauphiné, et 42% dans la Haut Rhône Dauphinois et le Voironnais Chartreuse . Comme l'indique encore l'enquête, l'amélioration des

déplacement constitue l'un des items majeurs : les territoires montagneux ou enclavés ressentent encore plus fortement la nécessité d'une telle politique (Matheysine, Oisans et Vercors).

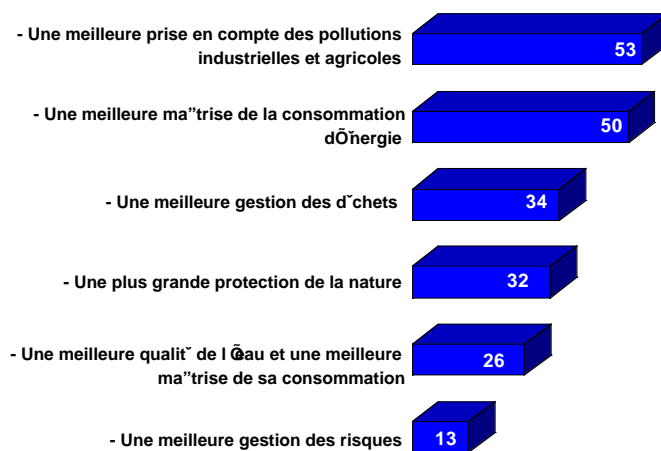


QUESTION 5 Concernant le volet de l'environnement, quels aspects vous semblent prioritaires sur l'ensemble du territoire départemental ?

(Réponses données / aide d'une liste)

Ensemble des répondants

%



## L'analyse du budget du Conseil Général

M€ Dépenses	Thématiques	Investissements	Fonctionnement
Gestion des contraintes	Voirie	72,8	Dépt : 20,5 Hivern : 5,93
	Transports	1,2	Routier : 119 Scola : 9,1
	Energie	0,9	
	Déchets	0,8	121,6

Avec ses 4.557 km de voiries départementales, le Département dépense 133 € par habitant, soit 43% de plus que la moyenne des départements français pour l'entretien des infrastructures routières, ce qui paraît normal pour un département de montagne.

Les dépenses de fonctionnement pour la voirie départementale étaient pour l'Isère de 22,5 en 2003, 23,4 en 2004 et donc de 26,4 en 2005. La moyenne des autres départements, en 2004 (CA) se situait à 8,5 M€, soit 14 € par habitant ; cette même année elle était de 21€ par habitant en Isère. Cette augmentation est due à l'environnement routier ; si l'on prend des départements comparables, on trouve 35 € dans les Hautes Alpes, 28 € en Aveyron, 41 € dans le Jura, 32 € dans les Hautes Pyrénées....

La comparaison pour les transports scolaires montre qu'en Isère, en 2004, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 6,2 €/h, alors que la moyenne des départements français affichaient une dépense de 29 €/h.

### Conclusion du diagnostic

Il semble nécessaire que l'effort financier en faveur de la politique des transports continue à être soutenu, car l'évolution des comportements reste un phénomène lent. Cet effort doit être développé (par exemple les voies réservées) ou mieux articulé (réseau ferré, réseau fluvial et réseau routier par exemple) de même que le développement de partenariats, notamment avec les professionnels.

Il semble également important que de tels partenariats soient développés et pérennisés dans le domaine de la gestion des déchets ou dans celui de l'énergie, le Département agissant comme un relais pour la mise en cohérence des actions des différents acteurs (collectivités locales, industriels, associations...). Le Département soutient la maîtrise des déchets ainsi que de l'énergie, par ces partenariats, ses plans, l'information et la sensibilisation.

La stratégie en faveur des économies d'énergies ou de la maîtrise de l'énergie pourrait être précisée, notamment là où le Département est maître d'œuvre, et, en particulier dans la gestion de ses bâtiments ou dans les déplacements de ses agents. Ainsi, par exemple, le plan de déplacements de l'entreprise, en sommeil, pourrait être réactivé.

En ce qui concerne la protection et la prévention (naturels et/ou technologiques), l'approche par l'analyse des facteurs de vulnérabilité comme la culture du risque, permet une appréhension différente de celles plus banales via les aléas. Cette politique doit être poursuivie.

		Génération présentes	Génération futures	Solidarités territoriales	Partenariats
Gestion des contraintes	Voirie	XX	XX	XX	XXX
	Transports	XXX	XX	XX	XX
	Energie	XX	XX	X	XX
	Sécurité incendie	XXX	X	XX	XX
	Lutte contre les risques	XXX	XX	XX	XX

Les politiques suivies répondent donc de façon convenable aux besoins des générations présentes ; elles répondront mieux à ceux des générations futures quand les politiques auront été précisées et renforcées, notamment pour l'énergie, ou simplement poursuivies, notamment pour les déplacements.

### **3<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : L'OPTIMISATION DES POTENTIELS**

Le domaine de l'optimisation des potentiels réunit les thématiques de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'agriculture, du bois et de la forêt, du tourisme et de la montagne. Celles-ci sont, chacune à sa façon, riches d'importants potentiels de progression dans la perspective d'une mise en œuvre accrue des principes du développement durable, conséquence des choix stratégiques faits par le Département.

#### **L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'Isère connaît une dynamique démographique importante qui, jointe à la réduction depuis un demi-siècle de l'emploi agricole génère une croissance urbaine soutenue et généralisée qui affecte autant le monde de la ville que celui du rural. Cette évolution, contrepartie d'un dynamisme économique et démographique, par ailleurs enviable, fait courir des risques à l'équilibre du territoire.

Au niveau des territoires urbanisés, l'urbanisme considéré comme « durable » pose le problème de son acceptation : les préférences des isérois vont le plus souvent vers un habitat individuel, de faible densité, principalement pavillonnaire. Cet urbanisme entraîne des nuisances fortes avec une consommation excessive d'espaces, un coût des raccordements aux réseaux nécessaires, des nuisances liées à l'usage accru de l'automobile.

Au contraire, le modèle de la « ville des courtes distances », selon l'expression utilisée par nos voisins Allemands, réduit l'usage de la voiture, facilite les déplacements à pied, mélange dans un même quartier l'habitat, les activités et les équipements ; bref, plus que la fluidité de la circulation et la mixité des fonctions, elle promet la proximité et la mixité. Ce modèle semble largement privilégié dans les agglomérations iséroises. Peut-il le devenir dans les communes périurbaines ou même les communes rurales, où se situent une part importante des enjeux ?

L'aménagement rural de l'Isère pose ses propres problèmes : la déprise agricole, lorsqu'elle se produit, réduit la contribution des agriculteurs à l'entretien naturel des paysages ; inversement la culture intensive, si elle n'est pas suffisamment maîtrisée, entraîne des nuisances dues à l'usage excessif des pesticides et des nitrates ou à une utilisation exagérée de l'irrigation. En même temps, la population rurale demande à bénéficier de services comparables à ceux des villes, ce qui entraîne des problèmes d'équipement des collectivités et de développement des moyens de transport. En fait, la mutation de l'environnement réglementaire – notamment du fait de la réforme de la PAC et du développement prévisible des biocarburants – devrait conduire à l'adaptation de la stratégie agricole du département, de façon à prendre en compte l'ensemble des aspects et des contraintes.

Entre ces deux types de territoires, bien contrastés, se situent les territoires « rurbanisés » : territoires d'essence rurale où viennent se concentrer des urbains, soit qu'ils ne peuvent plus supporter le coût du logement en ville, soit qu'ils veulent plus d'espace pour vivre, soit qu'ils aient envie de « vivre à la campagne ». Cette forme de croissance urbaine, si l'on n'y prend garde, risque de se traduire par un mitage accru des territoires et un saccage des paysages, qui s'avéreront tous les deux coûteux pour la collectivité.

En Isère, les collectivités en général, et le Département en particulier, se trouvent confrontés à la nécessité de développer une vision commune de leur avenir commun : les procédures récemment mises au point par différentes lois successives (schémas directeurs, PLU, PDU, projets de territoire, coopérations intercommunales), soulignent les notions de projets stratégiques, de contractualisation, de planification urbaine, de cohérence et de concertation.

De nombreuses procédures existent en Isère qui permettent au Département d'intervenir et parfois de peser sur l'orientation des choix concernant un aménagement global du territoire départemental, c'est à dire une sorte de planification stratégique :

- L'aide du département contribue à financer les schémas de planification urbaine des communes.
- Le programme d'équipement communal devrait pouvoir être remplacé par un programme plus global et plus transversal, se situant davantage dans une logique de projet.
- Ainsi les conventions de développement territorial, telles qu'elles semblent envisagées, vont dans ce sens en regroupant l'ensemble des actions en faveur de l'environnement.

## **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Au travers de ses interventions économiques, le Conseil Général soutient le développement du Département en général et, en particulier, l'emploi à travers la situation et les perspectives des entreprises et leur compétitivité.

L'intervention du Conseil Général dans le domaine de l'économie est importante et concerne l'ensemble des territoires, le budget affecté à l'économie étant de 19,8 M€ en 2004. Elle concerne quatre domaines : Minatec et Minalogic, l'aide au développement économique, l'animation économique et l'insertion et la formation professionnelle.

Minatec et Minalogic sont respectivement un pôle d'innovation européen et un pôle industriel, qui associent recherche, enseignement, production. Ils permettent de développer et diffuser les technologies, comme les micro et nano puces, et de les appliquer par exemple aux textiles intelligents ou à la santé... Le label de « pôles de compétitivité » récemment attribué par le gouvernement permet de pérenniser et développer certains projets (nouveaux financements, soutiens à la dynamique d'innovation...).

Cette coopération entre recherche et industrie permet à l'Isère d'être non seulement un territoire en avance, mais aussi de contribuer à rendre plus compétitives des entreprises en difficulté. Cette ligne budgétaire du Département, en matière de recherche, d'innovation et de transfert de technologies, absorbe quelque 60% du budget de l'économie. Le Département joue ainsi un rôle déterminant dans le renforcement du tissu scientifique et technologique, ainsi que dans la mise en réseau des acteurs majeurs. Ce faisant, il prépare clairement l'avenir et contribue à son développement durable.

De même il soutient fortement les efforts de formation professionnelle, complémentaires de ceux conduits en faveur de l'innovation : la préparation des hommes et des femmes à l'exercice de responsabilités professionnelles plus importantes est une façon de reconnaître leur place dans une économie durable.

L'aide au développement économique, qui vise à renforcer le tissu économique actuel, intervient auprès des communes et intercommunalités pour l'immobilier d'entreprises, les commerces, l'acquisition de terrains d'activités... Il s'agit de soutenir les efforts présents envers l'accueil ou le maintien d'activités économiques. Ce soutien aux entreprises existantes est une façon d'aider les territoires à surmonter leurs difficultés : il contribue, de fait, à réduire les inégalités entre les territoires. C'est dans cet esprit que le récent schéma des zones d'activités a été engagé afin d'améliorer la qualité de l'accueil dans les zones artisanales ou industrielles. Le Département soutient également les opérations ORAC, Cœur de Pays, le fond de développement des PMI, les opérations urbaines et rurales (maintien des commerces et de l'artisanat) qui contribuent à la qualité de vie des territoires.

L'animation économique qu'il conduit passe par le partenariat du Département avec diverses structures et organismes (Comités d'Expansion, Chambres, CCI...): ses subventions visent le développement, la formation, la promotion du territoire...

Ces dernières politiques concernent particulièrement le tissu des entreprises traditionnelles : celles-ci ont souvent pâti des effets de la mondialisation, en particulier pour le textile et le papier, et s'efforcent de trouver des créneaux spécifiques de développement, notamment en utilisant la proximité des pôles de compétitions.

Il reste à mieux évaluer les impacts des actions de développement économique notamment pour assurer une meilleure cohérence vis-à-vis des politiques conduites pour gérer le foncier, développer le logement, améliorer les voiries ou garantir la présence des services publics.

## **L'AGRICULTURE**

La politique de soutien à l'agriculture pose actuellement au Département de l'Isère nombre de questions au regard du développement durable, telles que le maintien des paysages, de l'activité, de l'utilisation de pesticides, de la mécanisation. Ce sont des problématiques globales qu'il convient de lire en fonction de la spécificité iséroise.

L'importance de l'agriculture est d'abord économique : l'Isère abrite 8.800 exploitations agricoles, soit 15% des effectifs de la Région Rhône-Alpes ; celles-ci exploitent une surface agricole utile de 305.000 hectares, soit 38,8% de la surface totale du Département, alors que les surfaces boisées en occupent 35,6 %. La moyenne de la surface des exploitations est donc de 35 ha. La production agricole génère des recettes de 239 M€ pour la partie végétale et de 187,5 M€ pour la partie animale.

Elle est également environnementale. L'agriculture exerce une influence positive et déterminante pour l'entretien des espaces ruraux et des paysages. En même temps, elle a des effets négatifs du fait de l'usage des nitrates et des pesticides d'une part, en raison de l'importance de l'irrigation : elle affecte donc, de façon qualitative et quantitative, la ressource en eau.

Il est donc naturel que le Département développe traditionnellement dans ce vaste domaine une politique volontariste, dotée d'un budget de plus de 5 M€. La réforme en préparation de la Politique Agricole Commune (la PAC) et le vote récent de la loi (24 février 2005) en faveur du développement des territoires ruraux, vont, nécessairement, conduire à actualiser cette politique.

La dimension du problème, compte tenu de l'évolution prévisible de la PAC et des négociations en cours à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), est telle qu'il devient difficile d'agir de telle sorte que son avenir reste entre les mains des professionnels. Comment réagir face aux nouvelles productions, qui risquent de s'emparer d'une bonne part des espaces cultivés, comme celles des biocarburants ? Comment assurer une gestion planifiée de l'espace qui assigne, dans la durée, des usages aux différents espaces de ce Département et notamment aux usages agricoles ?

Le Département se doit de contribuer à la réponse à de tels questionnements : quelle agriculture durable pour demain en Isère ? Quels outils d'intervention pour orienter l'agriculture dans le sens souhaité et se doter des moyens pour accompagner l'adaptation des exploitations ?

Le moment semble donc venu d'élaborer, en Isère, une politique stratégique de soutien à une agriculture respectant les principes du développement durable.

## **LA FORET**

La forêt, espace d'enjeux multiples, occupe une place importante aussi bien du point de vue environnemental qu'économique.

Dans le cas de l'Isère, la forêt recouvre 37% de la surface départementale, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale ou régionale. Cette forêt continue d'avancer et de s'étendre. L'Isère est le premier département rhônalpin pour la récolte du bois (450 000 m<sup>3</sup> par an), dans une Région Rhône Alpes qui reste la deuxième région forestière de France.

Le bois, ressource naturelle, à la fois économique et écologique, s'affirme ainsi comme une richesse potentielle insuffisamment valorisée ; le gisement d'emplois correspondant est considérable : certains l'évaluent à 14.000 emplois ; 300 m<sup>3</sup> de bois récoltés génèrent un emploi rural dans la filière.

La forêt contribue à l'embellissement des paysages ; de plus la croissance du bois absorbe et fixe naturellement le CO<sub>2</sub> et contribue ainsi à réduire l'effet de serre.

Cette forêt, vivante, doit être entretenue, de façon à disposer de boisements de qualité. C'est pourquoi le Département continue de soutenir les travaux d'éclaircie et d'entretien, qu'ils soient réalisés par des propriétaires publics ou privés. De même, il participe à l'entretien des dessertes inscrites au schéma de dessertes de 1993.

Le bois a, en Isère, deux filières principales d'utilisation :

- Le bois, comme source d'énergie : cela permet la valorisation des ressources forestières autrement sans valeur, ainsi que les sous-produits de scierie. Cette énergie, renouvelable et compétitive, participe au développement économique en milieu rural et contribue à la création ou au maintien d'emplois. Elle est donc une source d'activité et de revenus complémentaires.
- Le bois, comme matériau de construction : le Conseil général veut favoriser la construction bois et en conséquence donner l'exemple dans les réalisations relevant de ses domaines de compétences : collèges, routes, logements et bâtiments départementaux notamment.

L'Isère s'est dotée, par une décision du 30 octobre 2003, d'un véritable projet stratégique départemental résumé dans une Charte Forestière: celle-ci doit servir de cadre à des chartes locales,. L'élaboration de cette charte a donné lieu à une vaste concertation à laquelle ont participé plus de deux cents acteurs : chasseurs, pêcheurs, forestiers, randonneurs, acteurs du tourisme.... Ils ont réussi, au travers de ce texte, à s'accorder sur les enjeux et les objectifs départementaux. Dans la foulée, six chartes forestières expérimentales sont en préparation dans les territoires suivants : Trièves, Chartreuse, Vercors, Belledonne, Bonnevaux-Chambaran et l'Isle Crémieu.

La politique ainsi portée par le Conseil Général vise la valorisation du patrimoine forestier. Malgré l'importance des surfaces concernées, le patrimoine forestier reste handicapé par différents facteurs : son accessibilité souvent difficile qui en renchérit le coût ; son morcellement qui en complique l'exploitation et la mise en valeur ; l'absence d'outils de transformation suffisants : scieries, séchoirs, artisanat bois ; une insuffisance de la structuration de la filière d'approvisionnement....

## **LE TOURISME ET LA MONTAGNE**

L'industrie touristique constitue une activité économique majeure pour le département de l'Isère : celui-ci figure, en effet, au 15ème rang des destinations touristiques des Français, avec 21,5 millions de nuitées totales : un peu plus de 3 millions de nuitées marchandes en été (19ème rang) et 4,3 millions de nuitées marchandes en hiver (5ème rang) avec une répartition globale de 3/4 de français et 1/4 d'étrangers.

Il résulte des sondages menés auprès de touristes que les atouts de l'Isère sont les suivants : le cadre et l'environnement naturel, l'accueil et la facilité de réservation, les possibilités de randonnées en été et la qualité du domaine skiable en hiver.

Le tourisme apporte à l'Isère de la valeur ajoutée et de l'emploi ; il contribue à sa notoriété et à son attractivité, en France et à l'étranger. Ses activités apportent loisirs et services aux habitants du Département et donc contribuent à la qualité de la vie. A l'inverse, si l'on n'y prend garde, il peut générer des nuisances en matière d'augmentation des flux de transports, de consommation d'eau, de production de déchets, d'atteinte aux paysages...

Un schéma départemental du tourisme de l'Isère, a été adopté en 2003, actualisant ainsi le premier schéma voté en février 2000, dans le cadre de la loi de décembre 1992. Ce schéma comporte quatre objectifs, qui veulent remédier aux faiblesses actuelles de l'ensemble du dispositif départemental :

- Une offre de services de qualité au travers d'une politique de Label, d'une rénovation de l'immobilier, d'une amélioration de l'hôtellerie et d'une démarche de qualité des OT et SI...
- La diversification de l'offre par thème (notamment le tourisme vert) et par territoire : à l'aide du plan départemental de promenade et de randonnée et de la mise en œuvre du schéma départemental des pistes cyclables, par le positionnement de la filière culturelle et le développement d'une stratégie court séjour.

➤ La valorisation des pôles touristiques départementaux : accès et signalisation des grands sites souvent synonymes de « bouchons », adaptation des services de transports en commun aux besoins du tourisme, requalification des sites touristiques de moyenne montagne.

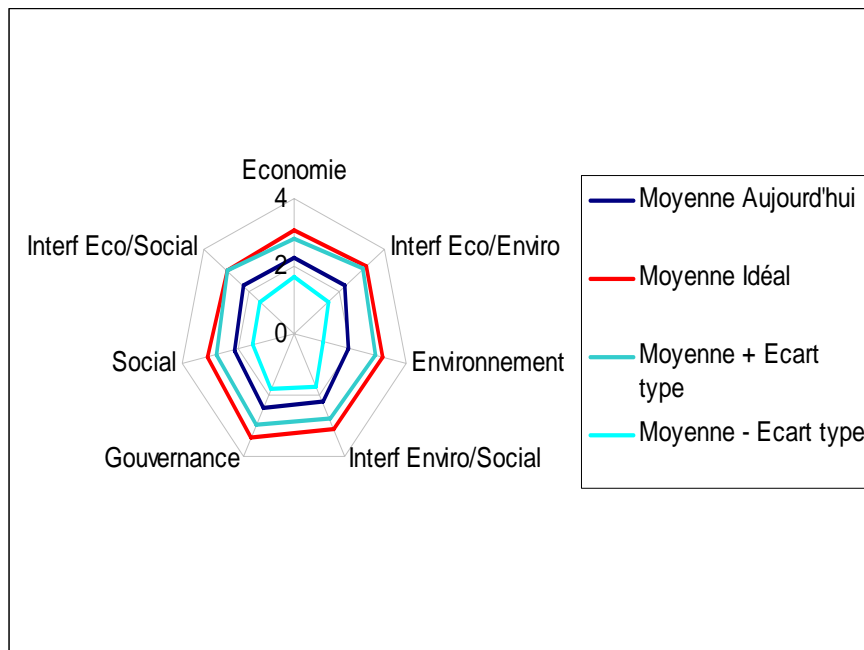
➤ La promotion du département de l'Isère, véritable destination touristique : développer le tourisme d'affaires, mettre en réseau les acteurs du tourisme, coordonner les outils de communication et de promotion, et mettre en place des rencontres annuelles départementales du tourisme.

Le Département a, par ailleurs, complété sa réflexion en faveur des stations de montagne par la manifestation d'une volonté de soutien aux stations de moyenne montagne. Des contrats de développement et de diversification seront négociés : ils porteront sur des espaces intercommunaux d'une taille conséquente et bénéficiant d'un enneigement suffisant ; ils viseront les aménagements et les actions contribuant au développement d'un tourisme de séjour. Ils porteront sur une durée de cinq ans.

## L'EVALUATION DE CES POLITIQUES

### Le diagramme des grilles d'évaluation RST

Le diagramme indique un moindre niveau et une plus forte dispersion de la préoccupation environnementale et sociale au regard des thématiques regroupées dans l'optimisation des potentiels. De façon naturelle, l'économie et les deux interfaces incluant l'économie se situent à un bon niveau. Par contre le social et l'environnement se situent à un niveau moindre. Le niveau de la gouvernance est représentatif de la maîtrise politique du Département dans ce domaine.



Optimisation des potentiels	Aujourd'hui				Idéal
	moyenne	ecart-type	moyenne + ecart type	moyenne - ecart type	
Economie	2,25	0,55	2,80	1,70	3,03
Interf Eco/Enviro	2,26	0,79	3,06	1,47	3,16
Environnement	1,94	0,95	2,89	0,99	3,13
Interf Enviro/Social	2,29	0,53	2,82	1,76	3,11
Gouvernance	2,43	0,59	3,02	1,84	3,43
Social	2,11	0,63	2,74	1,48	3,08
Interf Eco/Social	2,26	0,77	3,03	1,49	2,96

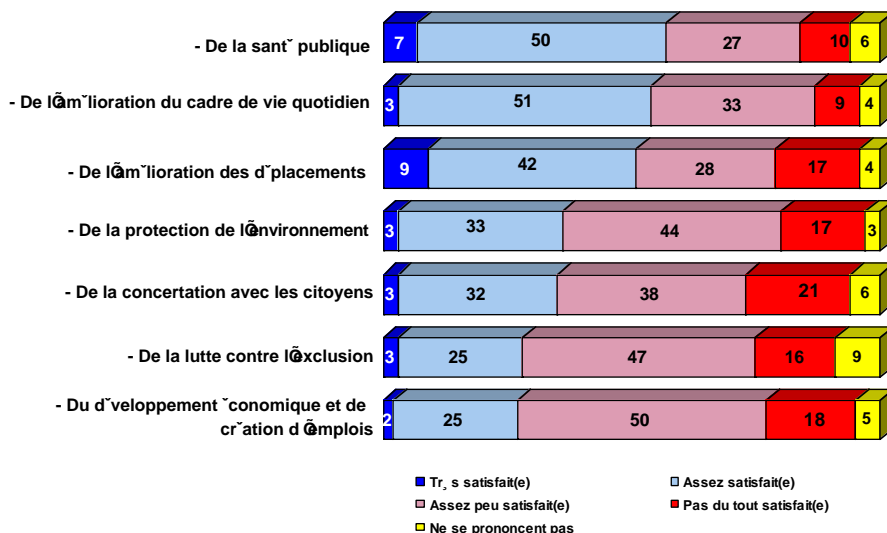
### Les résultats de l'enquête grand public

L'enquête auprès du grand public montre que, vis-à-vis du développement durable, l'effort en faveur du développement économique n'est pas considéré comme prioritaire, sinon par 23 % des enquêtés (à l'exception du Haut Rhône Dauphinois et des Vals du Dauphiné). Cependant, d'une façon quelque peu paradoxale, 62% des interviewés soutiennent l'effort de création d'emplois et, 53%, le soutien à l'artisanat. Si 32 % se prononcent en faveur de la valorisation de l'agriculture, les réponses positives tombent à 22% pour le soutien aux industries traditionnelles et 10% pour le développement du tourisme.



QUESTION 5 Diriez-vous que vous êtes globalement très satisfait(e), assez satisfait(e), peu satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) de ?

Ensemble des répondants  
%



### Le budget du Conseil Général

Dépenses M€	Thématiques	Investissements	Fonctionnement
Optimisation des potentiels	Aménagement terr. urbains	6,8	2,3
	Aménagement Devlpt rural	33,8	5,4
	Animation Economie	18,7	6,5
	Industrie, Cce artisanat	99	3,3
	Forêt	0,3	
	Montagne	2,84	
	Tourisme	14,4	3,8
	Services publics	1,8	

## Conclusion

Le diagnostic, vis-à-vis des principes du développement durable, permet de mettre en exergue les points suivants : l'effort financier consenti par le Conseil Général en faveur de l'économie prend en compte tant les besoins actuels que les besoins futurs de la population : l'effort de recherche, même si il paraît difficile à prendre en considération par le public, constitue profondément un outil de préparation de l'avenir, reconnu par les pouvoirs publics, et dans le droit fil de l'histoire du département ; l'organisation des zones d'activités et leur modernisation répond à un effort d'optimisation des moyens du Département ; le soutien à l'économie, commerce, activités, artisanat, correspond à la double nécessité d'une dynamisation de la vie locale et à celui du soutien de l'emploi ; la mise à l'étude d'une stratégie pour l'agriculture répond aux contraintes et aux risques qui pèsent sur le monde agricole ; la mise en œuvre d'une politique du tourisme prend en compte le besoin d'une activité mieux répartie sur l'ensemble de l'année et sur l'ensemble du territoire. La forêt enfin voit la prise en compte de son double rôle économique et écologique.

A l'évidence, dans ces domaines à haut potentiel, le Département développe des politiques et des stratégies, qui vont, ou vont aller, dans le sens des principes du développement durable. Ce diagnostic voudrait souligner à cet égard une double nécessité :

- Le besoin de mieux mettre en évidence le caractère transversal des politiques concernées. Ce qui implique que les politiques en faveur de l'économie prennent d'avantage en considération le social et l'environnement.

- La nécessité d'accentuer les efforts de communication vis-à-vis d'un public qui n'a pas encore pris conscience de l'importance des efforts faits et de celle des objectifs poursuivis.

Dans ces domaines, d'importants chantiers sont encore à achever, entre autres : redonner des perspectives à l'agriculture pour aider à la valorisation de ses productions, soutenir la reconversion des entreprises les plus classiques, ouvrir des perspectives qui permettent de donner de la valeur ajoutée à l'exploitation de la forêt, doter le Département d'une politique de tourisme adaptée aux attentes des clientèles, tout au long de l'année.

		Génération présentes	Génération futures	Solidarités territoriales	Partenariats
Optimisation des potentiels	Aménagement des territoires	XX	XX	XX	XX
	Economie	XX	XXX	XX	XXX
	Agriculture	XX	XX	XXX	XXX
	Forêt	X	XX	XX	XXX
	Montagne	XX	XX	XX	XXX
	Tourisme	X	X	X	XX
	Urbanisme foncier	XX	XX	X	X

## 4<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : LA QUALITE DE LA VIE

Ce quatrième domaine englobe les thématiques qui conditionne directement la qualité de la vie, au quotidien : le logement, la culture, l'éducation, la santé, l'emploi et l'insertion....

### L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Le Département, du fait d'une poussée démographique continue, est confronté à un grave déséquilibre entre l'offre et la demande de logements, de même qu' aux conséquences de l'urbanisation croissante qui en découle.

Le logement est, avec les transports, un élément clé du développement durable : il se trouve au cœur de deux problématiques fondamentales : la problématique sociale, d'abord, car le logement est un élément vital dans la préservation de l'équilibre des familles et dans celle de la qualité de leur vie ; la problématique environnementale, ensuite, car le bâtiment est lourdement consommateur d'énergie : logements et bureaux absorbent 43% de l'énergie consommée, dont 70 % pour le chauffage.

Les départements n'ont pas de compétences obligatoires dans l'aide à la pierre ; leur compétence étant celle de l'aide à la personne au travers du FSL. Pour autant le Département a développé une politique volontariste et a, en particulier, passé dix conventions avec des organismes HLM (qui représentent 40% des locataires) afin d'accélérer la construction de 1 400 logements neufs et d'accroître celle de 2 500 logements réhabilités (entre 2004 et 2005, l'augmentation est des 40%).

En outre, les différents acteurs intervenant dans les champs du logement (collectivités locales, partenaires opérationnels et institutionnels) œuvrent pour la mise en place d'un outil unique d'enregistrement et d'observation afin de faciliter et d'accélérer le traitement des demandes (rapidité d'instruction).

### LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Le développement durable suppose que les citoyens aient la pleine conscience d'appartenir à un ensemble territorial dont ils se sentent partie prenante. La culture et le patrimoine détiennent, en particulier, une place irremplaçable dans la mise en œuvre du processus de reconstitution du lien social.

Les objectifs de la politique culturelle menée par le Département sont double ; à la fois la mise en œuvre d'une politique fonctionnelle - accompagnement de projets sous forme d'aides financière - et

opérationnelle : soutien apporté aux enseignements artistiques, développement de la mémoire ouvrière, pratique de la lecture publique, partage des activités artistiques, accès de chacun à la pratique culturelle, mise en valeur du patrimoine .... Différents axes de travail ont été privilégiés : en particulier, pour les communes, la possibilité de développer une activité culturelle, et donc du lien social, par le biais de conventions culturelles et la mise en place d'actions permanentes. Mais également, du fait de meilleures conditions d'accès pour tous à la formation et à la pratique amateur ou de la mise en œuvre de partenariats avec les bibliothèques, les musées départementaux, ainsi que le soutien aux compagnies de théâtre.

La politique de la culture répond, de manière diversifiée, aux besoins actuels de la population (aides et subventions aux associations réparties sur le territoire, et notamment celles qui font le lien entre insertion et culture, subventions de nombreux festivals, développement des activités du chapiteau de l'Isère, développement du réseau de bibliothèques, animation des musées départementaux, etc...). En outre, la culture apporte sa contribution à la reconstitution du « lien social » qui dans de nombreux territoires demeure problématique : en effet, les événements culturels restent des occasions efficaces pour favoriser des rencontres, permettre des contacts, aider à partager des émotions et donc sortir de l'isolement qui menace. A la condition que les personnes qui se sentent exclues puissent se mettre en état d'y participer. En allant à leur rencontre, sur le terrain, le Département facilite la reconstitution de liens sociaux.

## **L'ÉDUCATION ET LA FORMATION**

La double problématique de la formation et de l'éducation constitue un élément essentiel, caractéristique d'une société durable qui place l'homme au centre de son fonctionnement.

La formation, c'est-à-dire l'acquisition des savoirs, assure la mise à disposition des compétences dont l'économie a besoin pour assurer sa compétitivité. L'éducation, c'est-à-dire apprendre à vivre ensemble, participe à la cohésion sociale en recréant les conditions d'une certaine égalité des chances et celle d'une socialisation des comportements acquise dès l'enfance.

Les différentes actions du Département en cette matière mobilisent une part importante de ses moyens et revêtent diverses formes :

- Le Département a la responsabilité de la construction et de l'entretien des collèges ; en particulier, il gère la modernisation de la carte scolaire ainsi que le développement de programmes intégrant une démarche de haute qualité environnementale (la HQE), répondant à des exigences de sécurité ainsi que d'accès aisé aux équipements sportifs.

- Il intervient aussi dans le développement des outils et services d'accueil à la petite enfance, de soutien aux familles, d'accompagnement et de prévention des jeunes, ainsi que dans l'ensemble des services liés à la protection maternelle et infantile (la PMI).

- Il contribue à l'éducation des jeunes : il prépare un programme d'aide aux enfants afin de les aider à mieux maîtriser la lecture et l'illettrisme. Il a mis en place une sensibilisation aux principes du développement durable, en organisant des sentiers permettant la découverte des espaces naturels sensibles. De même dans les cantines il propose de manger « bio » et ainsi sensibilise les jeunes et, sans doute, leurs parents aux vertus du bien manger. Par le chèque jeunes Isère, il donne un accès plus aisé aux collégiens vers les activités liées à la culture, au sport et aux loisirs.

- Il développe, en outre, un ensemble de fonctions, financièrement lourdes, qui correspondent à la fois à une aide matérielle conséquente aux bénéficiaires des familles ayant des jeunes enfants et, au delà, par une redistribution effective au bénéfice des plus défavorisés, ainsi qu'à une action en faveur d'une meilleure égalité des chances : par exemple avec le développement des cartables numériques, avec les actions pédagogiques menées avec les écoles sur le thème des espaces naturels sensibles (ENS), ou avec le chèque jeune qui facilite l'accès à la culture et aux sports, deux éléments qui permettent de construire une personnalité.

## **LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

La santé, et plus particulièrement l'égalité devant la santé, fait également partie des éléments constitutifs du développement durable. En Isère, bien que la santé ne soit pas globalement une

compétence du Département, elle constitue l'une de ses priorités, notamment au travers de la gestion de la protection maternelle et infantile, la PMI, compétence essentielle pour un meilleur développement des enfants, ou celui de la planification familiale.

Cette problématique tend à évoluer autour du contenu du concept de santé. Le concept traditionnel de « santé » est associé à la notion de soins curatifs permettant de remédier à un mal constaté. Mais, de plus en plus, à l'instigation de l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, on lui substitue la notion de « bien-être ». Celle-ci qui englobe l'ensemble des aspects de la vie ; à la nécessité des soins curatifs s'ajoute alors le double besoin de prévention de la santé et de préservation de la qualité de vie.

En Isère, en matière de santé et de bien-être, trois types de populations sont particulièrement bénéficiaires de cet effort qui participe ainsi à la cohésion sociale : les jeunes enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. En particulier, il consacre 99 M€ à l'épanouissement des moins de six ans, 98 M€ à la qualité de vie des personnes âgées, 94 M€ aux handicapés....

Il finance ainsi de façon lourde ses réponses aux besoins des populations les plus sensibles au travers de politiques essentielles comme le maintien à domicile des personnes âgées, la protection de la petite enfance et le soutien des handicapés. Il cherche également une réponse appropriée aux victimes de la maladie d'Alzheimer. Mais l'importance de cet effort reste handicapée par le double impact de la poussée démographique d'une part et du vieillissement de la population, de l'autre.

## **LES EMPLOIS ET L'INSERTION**

Le Département déploie ses politiques dans le but de modérer les conséquences de l'exclusion par l'économie. Il gère et accompagne les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, le RMI. Il consacre à cette action un budget de 64 M€.

Un film a été réalisé ainsi qu'une enquête en 2004, par le Département. Le film, intitulé *Il faut que ça cesse* a été projeté dans différents territoires et la projection a été suivie de débats : ceux-ci ont illustré les difficultés, le quotidien, la relations aux autres et le besoin de paroles des personnes qui subissent la précarité et connaissent la misère. L'enquête révèle qu'il y a 15.341 RMIstes et que 12 100 le sont depuis plus de 6 mois ; que 24,1% ont entre 25 et 29 ans (contre 20,7% en France) ; qu'ils vivent en majorité seuls et qu'ils sont concentrés dans l'agglomération grenobloise.

La direction du développement social a en charge cet ensemble d'actions de solidarité du Département, et notamment, au travers de différents services, l'insertion : insertion des adultes et des jeunes, prévention de l'exclusion et suivi des publics, politique de la ville, hébergement social.

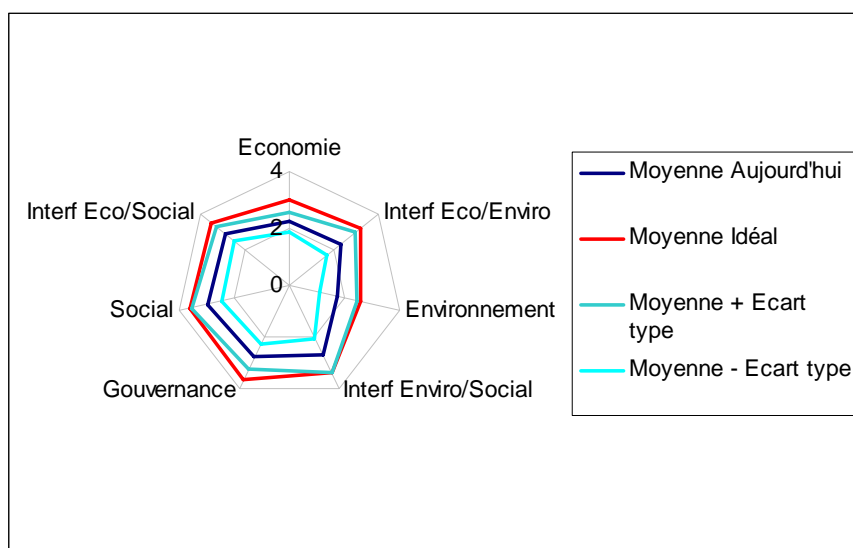
Le Département subventionne des emplois-jeunes (246 postes accompagnés en 2004, au bénéfice de communes ou groupements de communes) et démontre une volonté concrète d'aider à la création d'emplois d'insertion par le biais de ses appels d'offre notamment dans les domaines du bâtiment, de la forêt et de l'entretien des espaces verts, même si cela se heurte aux limites qu'impose le code des marchés publics. Ces domaines d'activités devraient inclure prochainement les services à la personne. Il faut souligner à cet égard la difficulté générale, au niveau national, de l'ensemble des procédures d'insertion et de leur faible efficacité. Il faut donc se préparer à utiliser toutes les ressources possibles dont les pouvoirs publics peuvent, dans les circonstances présentes, se doter et mettre à la disposition des emplois en faveur des jeunes.

Il est constaté pour certains territoires une inadéquation entre les qualifications des populations locales et les emplois existants et proposés, ce qui crée des freins à l'intégration par l'économie. De nombreuses associations existent autour de cette thématique : elles développent de multiples actions soutenues par le Département.

## L'ÉVALUATION DE CES POLITIQUES

### Le diagramme de la grille d'évaluation RST

Qualité de la vie	Aujourd'hui				Idéal
	moyenne	ecart-type	moyenne + ecart type	moyenne - ecart type	
Economie	2,23	0,360	2,59	1,87	3
Interf Eco/Enviro	2,32	0,648	2,97	1,67	3,165
Environnement	1,77	0,693	2,47	1,078	2,53
Interf Enviro/Social	2,7	0,660	3,36	2,04	3,40
Gouvernance	2,79	0,448	3,23	2,34	3,68
Social	2,96	0,518	3,48	2,45	3,54
Interf Eco/Social	2,90	0,401	3,30	2,50	3,50



Le diagramme établi à partir des actions conduites dans le domaine de la « qualité de vie » montre que le profil développement durable est satisfaisant notamment en ce qui concerne le volet social ainsi que la gouvernance. Il apparaît plus faible dans les domaines de l'environnement et de l'économie et, à un moindre degré, dans celui des interfaces liés à l'économie.

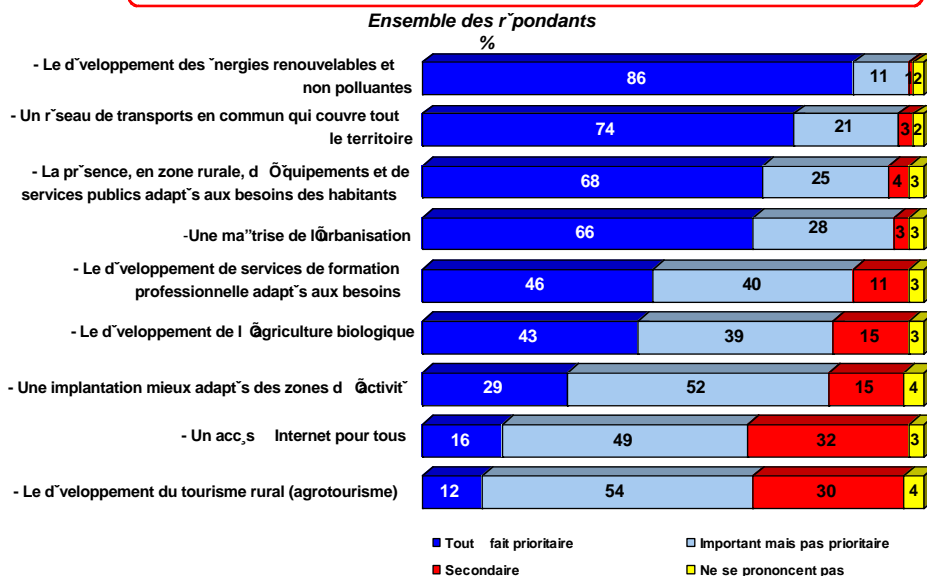
### Les résultats de l'enquête grand public

L'enquête grand public met en évidence le niveau de satisfaction du public vis-à-vis des politiques conduites dans le cadre de la santé publique (57%), de l'amélioration du cadre de vie (54%), des déplacements (51%).

Dans le domaine de la santé, on constate des variations importantes entre le Grésivaudan (68%) et les Vals du Dauphiné (31%) ; de même pour l'amélioration du cadre de vie entre le Sud Grésivaudan (63%) et les Vals du Dauphiné (40%) ; ou pour les déplacements entre l'agglomération grenobloise (64%) et le Grésivaudan (38%) ou les Vals du Dauphiné (39%)



QUESTION 5 Chacun des aspects suivants, est-il, selon vous, tout fait prioritaire, important mais pas prioritaire ou secondaire ?



EDR UN AGENDA 21 POUR L'ISÈRE 0500954 D'cembre 2005 21

## Le budget du Conseil Général

Dépenses M€	Problématique	Investissement	Fonctionnement
Qualité de la vie	Logement	16,7	3,7
	Patrimoine	9,8	
	Pratiques artistiques	3,8	14,8
	Lecture publique	1,5	2,3
	Création artistique	6	
	patrimoine	8,2	5,6
	Education	70,8	27,1
	Sports et loisirs	3,8	5,6
	Santé publique	0,8	9,9
	Insertion et RMI		71

La comparaison avec d'autres départements a été faite sur deux postes : les collèges et la sécurité incendie, le SDIS :

Pour les collèges, la dépense par habitant en 2004 se montait en Isère à 15,6 €/h, chiffre presque identique à celui de la moyenne des départements métropolitains, hors Paris, soit 15,3 €/h.

Pour le SDIS, toujours en 2004, la dépense par habitant était de 34,7 €/h, alors que la moyenne des départements était de 30 €.

## Conclusion

- En matière de qualité de vie, bien que certaines thématiques ne relèvent pas des compétences du Conseil Général, (habitat et logement ainsi que bien-être et santé) celui-ci s'implique de manière forte et novatrice.

- Les déséquilibres constatés entre l'offre et la demande de logement pèsent sur le développement des parcours résidentiels des familles et contribuent à leur donner un caractère chaotique. La rurbanisation reste à maîtriser afin d'éviter le développement du mitage, la croissance des réseaux et celle des déplacements et finalement une incidence tant sur la qualité de la vie que sur la qualité de l'air. Les besoins en logement semblent particulièrement importants dans les concentrations urbaines, mais aussi dans les territoires en cours de péri-urbanisation ou de rurbanisation (en incluant, notamment, le problème du logement des saisonniers).

- En matière d'insertion et de santé, l'effort est particulièrement important, même si certains notent une insuffisance de concertation entre les institutions présentes sur le terrain, ce qui leur semble parfois regrettable. De même, il est noté par d'autres que les relations entre les responsables de l'économie et ceux du social pourraient être plus développées,

		Génération présentes	Génération futures	Solidarités territoriales	Partenariats
Qualité de la vie	Logement	XXX	XXX	XXX	XXX
	Patrimoine	XXX	XXX	XXX	XXX
	Pratiques artistiques	XXX	XXX	XXX	XXX
	Lecture publique	XXX	XXX	XXX	XX
	Création artistique	XXX	XXX	XXX	XXX
	Mémoire et droits de l'homme	XX	XX	XXX	XXX
	Education	XXX	XXX	XXX	XXX
	Sports et loisirs	XX	XX	XX	XX
	Santé publique	XXX	XXX	XXX	XXX

- Par ailleurs, certains expriment le vœu que la multiplication de clauses sociales dans les marchés publics passés par le Département, réussisse à favoriser l'emploi des chômeurs en situation d'insertion professionnelle difficile. Cela créerait, en outre, un lien utile entre ces thématiques ; de même, est souhaitée la mise en place d'un réseau coordonnant les différents acteurs qui oeuvrent dans ce domaine (services, associations, organismes...) ; cela donnerait en effet une cohérence nouvelle et transversale aux actions conduites par le Département ou en liaison avec lui.

La politique culturelle, intense, semble bien utilisée au service de la cohésion sociale et peut ainsi jouer tout son rôle dans la solidarité départementale au travers notamment de la reconstitution de liens sociaux.

Le développement de la politique des collèges exige un effort considérable du Département, mais elle se traduit par une amélioration importante du niveau de qualité des bâtiments mis à la disposition des collégiens et de leurs enseignants.

---

## **5<sup>EME</sup> DOMAINE THEMATIQUE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES**

### **LA COHESION SOCIALE**

La société française subit de plein fouet les conséquences d'une décohésion sociale qui touche environ 10 % de la population ; cette partie de la population ne survit que grâce aux allocations chômage et aux minima sociaux dont elle bénéficie mais reste aux marges d'une société dont elle se sent exclue.

Le chômage est souvent à l'origine de cette exclusion économique et ses effets se renforcent, dans la durée, de ceux causés par la perte du logement, l'éclatement de la famille, les problèmes de la santé, l'échec scolaire ... Plus grave le sentiment d'appartenance à la collectivité s'amenuise et conduit à l'affadissement du sentiment citoyen.

Face à une telle concentration de situations individuelles douloureuses, l'Etat s'avère dans l'incapacité d'inventer des réponses adéquates. Il revient donc aux collectivités locales, et au premier chef aux départements, de prendre le relais et d'assurer de nouvelles formes de solidarité vis-à-vis des familles en difficulté matérielle et morale.

Les directions du développement social, de l'enfance et de la famille, de la santé et de l'autonomie sont impliquées au travers des politiques de l'insertion, de la ville, de l'hébergement, de la santé, de la prévention, d'égalité... Onze territoires d'action sociale permettent un travail au plus près des personnes, et s'efforcent de répondre, au mieux, aux difficultés individuelles rencontrées.

La croissance de la population entraîne celle des besoins sociaux, avec des territoires particulièrement concernés comme l'agglomération grenobloise, le Vercors ou l'Isère rhodanienne. Certains espaces concentrent de personnes en difficulté, comme la Matheysine ou l'Oisans (Romanche). La coexistence de personnes en difficulté avec des personnes qualifiées aux revenus élevés s'avère délicate, avec des besoins à la fois communs et différents.

Les politiques suivies font intervenir différents services, en lien avec différentes administrations : allocations familiales, assurances maladie services de l'Etat... La question se pose de savoir si l'information qui en résulte est suffisamment bien assurée vers les personnes concernées.

### **LA COOPERATION DECENTRALISEE**

Son objectif est de renforcer la solidarité internationale, au travers de conventions triennales passées avec quatre pays partenaires : le Sénégal (Région de Tambacounda), l'Arménie (Région de Sévan), le Maroc (Région de Tadmakht) et l'Algérie (Région de Constantine).

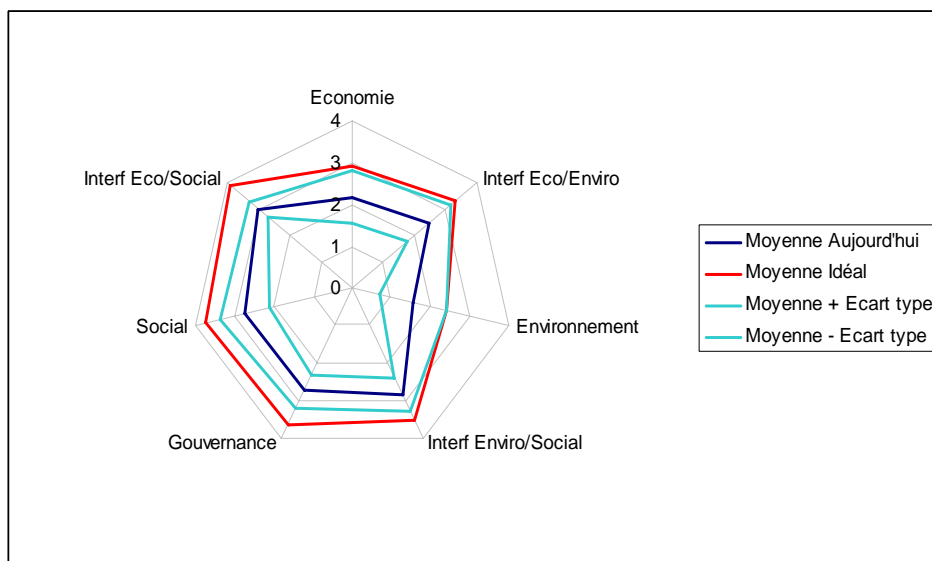
Les axes de coopération sont le tourisme et l'environnement, le patrimoine, la santé, l'éducation, l'artisanat féminin, la francophonie. Ils varient selon les pays et la demande exprimée par le territoire, ses responsables et ses habitants. Il s'agit de générer du développement, dans le respect de la culture, de l'environnement et du fonctionnement de la société locale.

Des réunions se font avec les populations étrangères de l'Isère, pour informations et échanges sur les coopérations réalisées. Une concertation a lieu localement, avec des comités de pilotage et des réunions thématiques.

### **L'EVALUATION DE CES POLITIQUES**

#### **Le diagramme de la grille d'évaluation RST**

Le diagramme ci-dessous montre une bonne intégration du social et de la gouvernance ainsi que des interfaces environnement et social, économie et social. L'environnement est peu intégré ; l'économie ne l'est guère plus. La problématique de la cohésion sociale devra améliorer cette cohérence, comme le montre l'écart entre le tracé aujourd'hui et le tracé idéal.



Les politiques sociales du Département doivent pouvoir s'ouvrir aux autres dimensions du développement durable.

Si la coopération décentralisée est aussi performante à elle seule, c'est qu'elle intègre à la fois le social, l'environnement et l'économie. Les actions lient les domaines entre eux et permettent de développer des pratiques (écotourisme, artisanat féminin...) de l'ordre du développement durable.

Pratiques des solidarités	Aujourd'hui				Idéal
	moyenne	ecart-type	moyenne + ecart type	moyenne - ecart type	moyenne
Economie	2,17	0,63	2,80	1,54	2,93
Interf Eco/Enviro	2,45	0,70	3,15	1,75	3,33
Environnement	1,56	0,84	2,40	0,73	2,42
Interf Enviro/Social	2,84	0,42	3,26	2,42	3,55
Gouvernance	2,75	0,45	3,20	2,30	3,64
Social	2,74	0,61	3,34	2,13	3,73
Interf Eco/Social	2,974285714	0,306	3,280043645	2,668527784	3,88

### L'enquête grand public

L'échantillon consulté considère, à hauteur de 30%, qu'un plus grand effort de solidarité semble prioritaire sur l'ensemble du territoire départemental. A l'intérieur du volet social, les volets prioritaires sont dans l'ordre, après le logement qui réunit la moitié des opinions favorables, la prise en compte des personnes âgées et handicapées (49%), une meilleure insertion des exclus dans la société (47%), davantage de prévention des risques sanitaires (23%), et une meilleure prise en compte des enfants (22%).

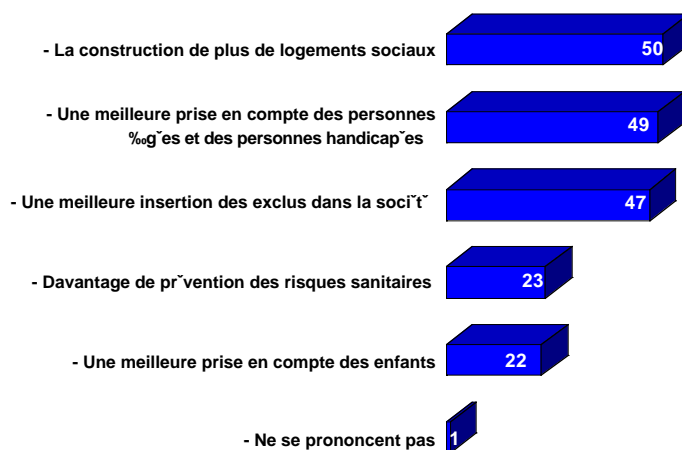


QUESTION 5 Concernant le volet social, quels aspects vous semblent prioritaires sur l'ensemble du territoire d'partemental ?

(Réponses données / aide d'une liste)

Ensemble des répondants

%



EDR UN AGENDA 21 POUR L'ALSACE 0500954 Décembre 2005 13

## Le budget du Conseil général

Dépenses M€	Thématique	Investissement	Fonctionnement
Pratiques des solidarités	<b>Total</b> action sociale	6,6	354,4
	PMI et planif familiale	0,3	7,8
	Prev et educ santé	0,5	2,1
	Famille et enfance		98,3
	Pers. âgées	3,3	30,2
	APA		67,3
	Pers. Handicap.	2,1	96,5
	Coop. Décentra.		0,55

L'effort du Département dans le domaine social apparaît considérable. Les dépenses d'aide sociale représentaient, selon la DGCL, 53,1 % des dépenses réelles de fonctionnement contre une moyenne nationale de 59%. Les dépenses nettes obligatoires restent cependant dans la moyenne nationale. Le coefficient de comparaison de la dépense par habitant (281,5 €/h) à la moyenne nationale (276,8 €/h) est de 1,01 en 2003.

Le social est un domaine dans lequel l'informatisation des dossiers sanitaires et sociaux devrait permettre un suivi de meilleure qualité, ainsi qu'une évaluation en continu des actions et des interventions conduites.

## Les éléments du diagnostic

		Génération présentes	Génération futures	Solidarités territoriales	Partenariats
Pratiques des solidarités	Cohésion sociale	XXX	X	XX	X
	Enfance et famille	XXX	XXX	XX	XX
	Epanouissement de l'enfant	XX	XXX	XX	XX
	Personnes âgées	XXX	X	XX	XX
	Personnes handicapées	XXX	X	XX	XX
	Coopération décentralisée	XXX	XXX	XXX	XXX

L'ensemble des activités sociales répondent aux besoins des générations présentes et satisfont celles des générations futures dans la mesure où elles prennent en charge l'épanouissement des enfants et où se développent des politiques de prévention en matière de santé. Les solidarités territoriales pratiquées ne peuvent empêcher les graves difficultés que connaissent les familles de certains quartiers en ville, notamment à Grenoble. Il paraît possible et souhaitable de développer encore les partenariats avec les autres institutions intervenant dans le domaine du social.

## CONCLUSIONS

Le Conseil Général conduit depuis l'année 2000 une véritable remise à plat des politiques majeures du Département. On peut, en particulier, constater les évolutions suivantes :

➤ Certaines politiques nouvelles, déjà mises en œuvre, donnent lieu à des partenariats forts : c'est le cas pour les transports en commun, la politique du logement, la politique de la forêt, la politique culturelle, la politique des collèges, la protection l'environnement, le développement économique, la coopération décentralisée, la politique de l'eau ...

➤ D'autres sont en cours d'élaboration ou de réflexion, voire commencent à être mises en pratique : c'est le cas notamment pour l'agriculture, à la recherche d'une stratégie novatrice, mais aussi pour le tourisme, la gestion des déchets, la politique de l'énergie, l'insertion...

Dans une majorité de cas, les actions conduites prennent déjà largement en compte des principes du développement durable. Mais cette mutation se fait de façon spontanée et ponctuelle, sans prise de conscience ni référence, pour le moment, aux principes de l'Agenda 21 ou aux besoins de transversalité.

La mise en place de l'Agenda 21 devrait conduire à une valorisation, puis à un approfondissement et une harmonisation de ces efforts plus qu'à un véritable changement d'orientation. La démarche engagée devrait surtout permettre de passer de la mise en œuvre d'un développement durable, spontané, voire inconscient, à une véritable stratégie de développement, pensée et construite pour générer une dynamique interne et faire du Département une vitrine exemplaire, un modèle de développement durable.

Cette mutation ne pourra se faire que dans le cadre d'une évolution forte du mode de fonctionnement de la collectivité, tant politique qu'administrative, pour faire en sorte que les actions conduites soient interconnectées entre elles autant qu'elles le peuvent. Un effort de transversalité organisée paraît donc souhaitable.

L'approche des politiques sociales devrait être reconsidérée : car leur poids financier est tel, du fait de l'ampleur des problèmes rencontrés, que le simple accroissement qui en résulte risque d'entraver la possibilité pour le Département de conduire d'autres politiques visant, elles, à l'adapter aux besoins actuels et futurs de la société, dus aux mutations qu'elle subit et tenter d'y apporter réellement remède.

Le Département est, sans aucun doute, le mieux placé, sinon le seul, pour favoriser de telles mutations, dès lors qu'il dispose de marges de manœuvre suffisantes pour pouvoir agir dans la durée. Dans le domaine sensible du social, une approche gestionnaire reste difficile à prôner, mais elle risque d'apparaître indispensable à court terme. Mieux vaudrait s'y préparer en réfléchissant à des procédures d'évaluation ou de recherche d'optimisation des dépenses.

## **III - DES TERRITOIRES SPECIFIQUES**

---

Le territoire du département de l'Isère est complexe, riche de diversités qui sont autant de synergies potentielles. La carte des territoires, en cours de mise au point, permet déjà de souligner les particularités de territoires aux fonctions complémentaires spécifiques ; on peut ainsi distinguer :

### **DEUX TERRITOIRES URBAINS, PORTEURS DE L'AVANCE TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE :**

---

L'agglomération grenobloise et la vallée du Grésivaudan sont les porteurs de l'avance technologique de l'Isère, département doté d'une capacité compétitive désormais reconnue comme mondiale. Ils jouent, entre autres, un rôle de locomotive du développement pour l'ensemble du Département. Mais à l'inverse, parce qu'y coexistent des populations aisées (les cadres de l'économie de la connaissance, souvent de passage pour quelques années) et les populations anciennes, souvent en difficultés sociales, ils concentrent des problèmes en termes de cohésion sociale, de facilités de transport et de déplacements, d'offre de logement, de services à la population. La ville et la vallée souffrent en outre de l'exiguïté et du relief de leurs territoires respectifs.

### **QUATRE TERRITOIRES DE TRANSITION ENTRE L'INFLUENCE GRENOBLOISE ET L'INFLUENCE LYONNAISE :**

---

La Porte des Alpes, le Haut Rhône Dauphinois et l'Isère rhodanienne, auxquels il convient d'ajouter les Vals du Dauphiné, sont sous l'influence de l'agglomération de Lyon. Leur insertion dans la dynamique iséroise semble gênée par une sorte de brisure psychologique que renforce la médiocre qualité des transports en direction du sud du département, surtout si l'on prend en compte la proximité de Lyon.

Or, il est essentiel de passer d'une situation de juxtaposition sinon d'opposition, celle qui a longtemps marqué la coupure entre les deux influences, à une situation de transition qui concrétiserait de plus en plus la solidarité voulue, la continuité, les échanges et les synergies entre elles.

A ce positionnement stratégique de carrefour s'ajoute, pour les quatre territoires, une caractéristique, en apparence sous-estimée, celle d'être, chacun, riverain du Rhône. Le Rhône est, de fait, un fleuve largement Isérois : cette constatation devrait conduire, en pratique, à mieux prendre en compte des problématiques d'aménagement des rives, de mise en valeur des sites, de valorisation touristique, de réflexion logistique....

Dernière caractéristique commune à ces territoires, ils servent au desserrement de l'agglomération lyonnaise avec les problèmes que cela pose pour le logement et le foncier, les services à la population et les équipements sociaux, la cohésion sociale....

### **TROIS TERRITOIRES INTERMEDIAIRES, EN MUTATION FORTE :**

---

Le Voironnais, associé au massif de la Chartreuse, le Sud Grésivaudan et la Bièvre Valloire, qui bénéficient de dessertes routières de qualité, se situent à des niveaux différents sur l'échelle de la rurbanisation, associée à la proximité de Grenoble. Il leur faut préserver un juste équilibre entre le maintien d'une activité agricole nécessaire et leur capacité à disposer, en quantité suffisante, des espaces dont le Département a besoin pour gérer de façon globale son développement économique et son attractivité démographique.

### **QUATRE TERRITOIRES DE MONTAGNE, VASTES MAIS DE FAIBLE POPULATION :**

---

L'Oisans, la Matheysine, le Trièves et le Vercors juxtaposent une faible densité de population avec des espaces d'une très grande qualité. Grenoble leur doit sa position de capitale des Alpes, avec des potentiels de développement touristique considérables.

## CONCLUSION

Le Département existe aujourd'hui tant au travers de son unité territoriale que dans la prise en compte des spécificités géographiques, économiques et sociales de chacun des treize territoires qui viennent d'être créés. L'Agenda 21 du département de l'Isère devra exploiter les ressources de cette double identité :

➤ Il devra assumer toute la dimension départementale pour assurer la nécessaire unité de gestion sur l'ensemble du territoire de l'Isère,

➤ Et, en même temps, il devra se mettre en mesure de se décliner en Agendas 21 territoriaux, constituant autant de projets du Département pour ses territoires, prenant en compte les caractéristiques propres à chacun d'eux.

Cette réalité départementale est une chance pour l'Isère. Le processus d'élaboration de l'Agenda 21 doit créer les conditions d'une démarche itérative qui crée les conditions d'une déclinaison de son contenu futur au travers d'Agendas 21 territoriaux qui l'enrichissent de leur diversité et se nourrissent, en même temps, de son contenu.

Cela impose de prendre en compte différents facteurs :

- La réalité d'une gouvernance locale susceptible de convenir, avec le Conseil Général, dans une démarche itérative, du contenu optimisé d'un Agenda 21 territorial qui reste à réfléchir pour l'essentiel. C'est le cas de l'agglomération Grenobloise, du Bièvre Valloire, du Grésivaudan, du Haut Rhône Dauphinois, de l'Isère Rhodanienne, du Sud Grésivaudan ou de Voironnais-Chartreuse. Au fur et à mesure que les autres territoires seront en mesure de conduire une telle démarche stratégique, le Département pourra prendre en compte leurs réflexions dans les mises au point du contenu de son propre agenda 21.
- L'existence d'une sensibilité territoriale forte, comme c'est le cas pour le territoire du Trièves qui dispose déjà de son propre agenda 21.
- L'importance d'une problématique locale propre au territoire, notamment au regard des enjeux stratégiques du Département : par exemple, la Matheysine du fait de son appartenance au Parc National des Ecrins.

Beaucoup de ces territoires disposent déjà de différents outils mis en place par la loi pour faciliter une telle gestion stratégique : notamment l'intercommunalité au travers des communautés de communes ou d'agglomération, mais aussi les « Pays », les parcs naturels, les DTA, les Schémas directeurs.

## IV - CONCLUSIONS

### QUATRE PREALABLES STRATEGIQUES

Quatre enjeux stratégiques apparaissent comme autant de préalables à la mise en place d'un programme de développement durable dans le département de l'Isère..

#### LA POUSSEE DEMOGRAPHIQUE CONTINUE

##### Les faits

L'étude que l'AEPI a consacré à la démographie et au renouvellement de population met en évidence les faits qui suivent.

L'Isère gagne près de 10.000 habitants par an et compte, en 2003, 1.131.300 habitants :

- 10.400 par an de 1975 à 1990 (soit 1,50% par an)
- 8.600 par an de 1990 à 1999 (soit 0,82% par an)
- 9.400 par an de 1999 à 2003, soit un taux de croissance de 0,85% par an.

De 1975 à 1999, 60 % de cette croissance était dus au solde naturel (contre 73% dans l'ensemble de la Région Rhône-Alpes) et 40% au solde migratoire. Depuis le début 2000, le solde naturel s'est accru pour passer à 72%.

La partie rurale de l'Isère enregistre un taux de croissance de 1,9% contre 0,7% pour la partie urbaine : ces chiffres traduisent le développement de la périurbanisation autour des agglomérations, qui concerne la majorité de l'espace considéré comme « rural » dans le Département.

Le Département développe sa population sous la double impulsion de la région grenobloise et de la région lyonnaise ; la croissance affecte donc tout particulièrement la grande région grenobloise et les territoires du Nord Isère :

Les trois zones d'emploi du Nord-Isère (Lyon, Bourgoin-Jallieu et Vienne Roussillon) représentent 390.500 habitants, soit plus d'un tiers de la population Iséroise ; les communes rurales du nord Isère connaissent un rythme de croissance démographique de 2,2% par an.

La grande région grenobloise (zones d'emplois de Grenoble, Voiron et Romans-Saint Marcellin) abrite 740.800 habitants soit 65% de la population du Département et connaît une croissance annuelle de 0,7% l'an.

Il est à noter que la métropole grenobloise (418.000 hab) s'est dotée d'un établissement public foncier, susceptible de devenir, à terme, un outil commun à l'échelle du Département.

##### Les enjeux liés au développement durable

Sur la base de 2,3 habitants par logement, cette croissance de la population iséroise génère donc un besoin global de nouveaux logements d'environ 4.000 logements par an.

Cela entraîne une demande soutenue de terrains constructibles, alors que leur relative rareté, accrue par l'importance du relief montagnard, demande qu'une stratégie foncière soit mise en place, de façon à modérer les risques spéculatifs et une hausse des prix qui pénalise les familles les plus modestes.

Cette hausse du coût du foncier amène une partie croissante de la population à habiter de plus en plus loin et génère de nouveaux besoins de réseaux et de services, en partie à la charge du Département.

- Cette urbanisation soutenue met en cause la continuité de l'activité agricole.

- Elle entraîne une croissance du besoin de déplacements, souvent gérés par l'usage individuel de l'automobile, facteur de pollutions et de consommations d'énergie fossile.
- Elle pose la question de la révision des PLU pour faciliter une utilisation économe de l'espace en privilégiant la prise en compte des problématiques de déplacements, d'emplois, d'activités et de services.

## LA MAITRISE DE LA CONTRAINTE FINANCIERE

---

### Les faits

L'Acte II de la décentralisation prévoit le transfert aux collectivités locales d'un certain nombre de compétences jusqu'alors financées par l'Etat. Cet ensemble de transferts va peser lourdement sur l'équilibre des finances départementales :

- L'impact financier de l'aide aux personnes âgées et notamment de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, pèse déjà pour 98 millions d'euros en 2005 et va être accru par l'allongement progressif de la durée de vie. En 2001 le budget était de 12 M€ et concernait 950 personnes ; en 2004 il est passé à 60 M€ et concerne 8200 bénéficiaires.
- L'accompagnement des allocataires du RMI, 16.000 personnes en 2005, coûte au budget du Département 64 millions d'euros : cette dépense devrait s'accroître tant du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires que du besoin d'intensifier l'effort d'insertion.
- Le transfert au Département des 550 km de routes nationales, qui s'accompagne du transfert d'un millier d'agents, va coûter au Département pour faire face aux dépenses d'entretien et de travaux, un surcroît de dépenses de 20 millions d'euros, soit le quart du budget actuel des routes....
- La prise en charge des collèges, leur entretien et leur modernisation pèsent pour 76 millions d'euros.
- Les modalités d'application de la loi sur le handicap, bien que non encore formalisées dans le détail, vont avoir des incidences financières lourdes. »

Or le Département doit faire face en même temps aux coûts de dépenses stratégiques qui engagent l'avenir, notamment dans deux domaines :

- La gestion globale de la problématique transport pour faciliter le transfert progressif des déplacements vers le transport en commun : l'effort actuel (146 millions d'euros en 2005) ne prouvera toute son efficacité qu'à condition d'être soutenu et prolongé dans la durée.
- Le soutien au développement économique et donc à l'emploi, par l'aide à l'innovation technologique et à son transfert vers les industries traditionnelles : or, il entraîne un coût de 58 millions d'euros.

Le Département jouit cependant d'une bonne santé financière :

- Si les dépenses réelles de fonctionnement en €/h se situent pour l'Isère à 528,9 €/h contre 481,2 €/h, les dépenses de personnel se situent à 80,4 €/h contre 105 pour la moyenne des départements métropolitains hors Paris. Ils utilisent 13,9 % des dépenses de fonctionnement contre 17,6% pour la moyenne des départements de Métropole, hors Paris.
- Les investissements sont en forte progression : 253 M€ en 2003, 314 en 2004 et 478 en 2005. En 2004 ils correspondaient à un montant de 287 €/h contre une moyenne de 250 €/h.
- Malgré cela, l'endettement du Département est dérisoire : 16 M€ au 01/01/2003, soit 14,9 €/h, contre une moyenne de 279 €/h pour la moyenne des départements de métropole hors Paris, soit près de 20 fois moins ! L'annuité de la dette est inférieure à 6 M€.
- Si la fiscalité directe rapporte en moyenne davantage (338,6 €/h pour l'Isère, contre 250,9 €/h en 2003 pour l'ensemble des départements de métropole, hors Paris), elle est due

pour une large part au dynamisme de l'économie : la TP contribue pour 53,4% à son produit contre 45% pour le reste des départements métropolitains.

### **Les enjeux liés au développement durable.**

Le Département s'est déjà largement préparé à la nécessité de cette mutation des procédures budgétaires. Il a mis en place, parallèlement à la présentation budgétaire réglementaire, une présentation en conformité avec les principes de la Loi LOF que l'Etat commence à mettre en œuvre. Cette présentation distingue :

- le secteur d'intervention (à partir des compétences du Département),
- le centre de responsabilité (assurant ainsi le lien entre la gestion et l'organisation),
- le programme (déclinant les missions en action).

Il est à remarquer que ce système de double écriture

- permet d'assurer un lien constant entre les nomenclatures de gestion et de comptabilité ;
- donne les moyens d'assurer un suivi analytique ;
- rend le budget durable car il est indépendant de l'organigramme des services.

Il faut par ailleurs traduire dans les faits la nécessité d'évaluer, de façon managériale, les différentes politiques publiques, de façon à garantir l'optimisation des dépenses. La Direction des Finances semble en mesure de réaliser de telles évaluations. L'enjeu à cet égard apparaît triple :

- Comment créer les conditions d'une appropriation par une direction concernée des résultats de l'évaluation managériale de façon à ce qu'elle demande, d'une part, les investigations complémentaires nécessaires et que, d'autre part, elle prenne les mesures propres à assurer une gestion optimisée de ses actions ?
- Comment faire passer dans la culture des services du Conseil Général, y compris de ceux qui assument les problématiques sociales, et dans celle de son encadrement, la nécessité d'intégrer les notions désormais nécessaires de gestion optimisée, d'efficacité, d'économie ?
- Comment faire comprendre que le Département se trouve dans la nécessité absolue de se recréer des marges de manœuvre pour échapper à la tenaille financière qui le menace, et qu'il n'y réussira qu'au prix d'un effort constant et général d'économies et donc de remise en cause de certaines habitudes prises ?

## **L'IMPACT DE L'ORGANISATION INTERNE (ELUS, SERVICES ET TERRITOIRES)**

---

### **Les faits**

Le Conseil Général est une institution essentielle, dotée d'une organisation considérable qui emploie 3 000 agents et bientôt 4 500 du fait des transferts de compétences en cours. Depuis les lois de décentralisation de 1982 et celle du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales, ses compétences couvrent un grand nombre de domaines : l'action sociale, les collèges et le développement de l'enseignement supérieur, les infrastructures (réseau départemental et national), l'environnement, l'aménagement rural, les transports, le développement économique, le tourisme, le patrimoine et la culture, le logement....

Son organigramme comporte outre une direction générale, forte d'un DG et de quatre DGA, seize directions coiffant une centaine de services divers qui ont chacun en charge un ou plusieurs des éléments constitutifs des compétences du Conseil général.

Plusieurs élus se sont exprimés sur le fonctionnement du Conseil et exprimé tant leurs sentiments que leurs interrogations ou leurs attentes :

- « *Comment faire pour qu'une institution aussi vaste favorise des démarches aptes à réduire les effets des cloisonnements actuels ?* »

- « *La transversalité n'est pas naturelle dans une telle structure, où les logiques de pouvoir ont tendance à prédominer. Or elle est nécessaire pour réussir la mise en œuvre des schémas stratégiques.* »
- « *Seule une volonté politique forte pourra bousculer des habitudes aussi ancrées* »
- « *Un certain nombre de problématiques ne peuvent être traitées qu'au travers d'une démarche transversale, qui suppose une concertation transversale* »
- « *Notre structure reste cloisonnée, même sur le terrain : les gens se connaissent peu et ne travaillent guère ensemble* »
- « *Notre administration reste très lourde, parce que très procédurière... La rigueur peut devenir paralysante si elle devient excessive* »
- « *Les partenariats vers l'extérieur existent, mais ils peuvent être grandement améliorés* »
- « *Dans mon domaine, plusieurs Vice-présidents sont concernés ; même s'ils s'entendent bien, de fait, ils ne travaillent pas ensemble ; chacun reste cantonné dans son domaine* »
- « *On constate un grand besoin de collégialité et de transversalité ; la mise en place des maisons du département dans les différents territoires est-elle de nature à faciliter ces coopérations, au niveau des bassins de vie ?* »
- « *Le personnel des agents est confronté aux exigences d'une nouvelle culture professionnelle et à une organisation qui implique un redéploiement des postes, qui institue une transversalité forte* »
- « *L'organisation territoriale va entraîner un renouvellement de la nature des liens, hiérarchiques et fonctionnels, avec la Centrale. Cela est-il compatible avec la force des habitudes ou celle de la routine ?* »
- « *Peut-il être envisagé d'introduire quelque peu une culture de l'efficacité ? Peut-on au niveau individuel rechercher une plus grande équité dans la façon dont sont traités les cas individuels ?* »
- « *Les Associations qui bénéficient d'une véritable délégation de service public doublent le personnel du Département de façon irremplaçable ; cela ne devrait pas empêcher de faire évoluer les modalités du contrôle que le Département exerce sur leur fonctionnement ; notamment pour celles qui sont suivies par plusieurs directions* »
- « *Le Conseil Général est une énorme machine dont on a parfois l'impression qu'elle fonctionne sans les élus ; il est difficile pour un élu de travailler avec des services qui ont tendance à produire leur propres documents ; car les techniciens, dans les services, négligent, sans doute par souci d'efficacité ou manque de temps, de consulter les élus. L'anticipation, souvent insuffisante, conduit les élus à découvrir des textes au début des séances de commission...* »
- « *Nous avons un fonctionnement compliqué : il arrive même que ce soit le service courrier qui décide qui prendra en charge le problème posé par l'arrivée d'une lettre... Et souvent un Conseiller Général découvre le contenu d'une initiative qui concerne son canton* »

### **Les enjeux liés au développement durable**

La démarche de développement durable est largement basée sur la cohérence globale des politiques et donc sur la transversalité. Un enjeu majeur du processus en cours concerne l'évolution de l'organisation du fonctionnement du Département et donc de ses procédures, la réduction des cloisonnements, la pratique des réseaux thématiques, les démarches de projet ou de mission, la décentralisation de l'organisation notamment lors de la mise en place des Maisons du Département.

La décentralisation en gestation, qui devrait permettre la mise en place de 13 Maisons du Département, regroupant les représentants des différents services et assurant, au plus près du terrain et donc du citoyen, mais aussi sur une échelle de territoire permettant l'émergence de projets stratégiques, semble un outil bien adapté pour accompagner cette nécessaire mutation.

## **L’AFFIRMATION DE L’UNITE DE CE TERRITOIRE ET DE SA SOLIDARITE**

Avant la conquête romaine, deux nations habitaient le pays qui forme aujourd’hui le département de l’Isère : Les Allobroges entre le Rhône et l’Isère jusqu’aux Alpes, les Voconces dans les montagnes. Les deux avaient le même langage, les mêmes mœurs et une commune origine : si elles ont souvent coopéré entre elles, parfois elles se sont opposées ; jamais elles ne se sont fusionnées. Cette distinction historique entre les deux parties du département, semble parfois perdurer aujourd’hui.

### **Les faits**

Différents élus expriment spontanément leur opinion sur ce sujet :

- « *Plusieurs élus du nord se sentent quelque peu à part, comme négligés ou oubliés. La plupart ne se sentent pas suffisamment accompagnés. Et il y a dans ces sentiments un fond de vérité à prendre en compte.* »
- « *La DTA de Lyon affiche bien l’organisation tripolaire de cette région autour de Lyon, Saint Etienne et Grenoble. Ensemble ces trois métropoles atteignent une masse critique de niveau européen voire mondiale et il est dommage de ne pas mieux l’exploiter* »
- « *On ressent une sorte de syndrome grenoblois ; comme si la vieille rivalité gardait une réalité et qu’en conséquence Grenoble avait encore besoin de prouver son existence* »
- « *Est-il efficace de voir coexister trois structures différentes, par exemple pour le développement économique ?* »
- « *Le territoire départemental jouit d’une pertinence et d’une cohérence historiques que peuvent lui envier nombre de départements : mais il se comporte comme si il demeurait psychologiquement écartelé. Comment rétablir dans les têtes l’unité et la solidarité de ce territoire telles qu’elles se manifestent dans la répartition équitable des efforts du Département, en faveur des écoles, des déplacements ou de l’action sociale....* »
- « *L’Isère est aux marges à la fois du sillon alpin et de la vallée du Rhône. Aujourd’hui ce territoire se comporte comme un sas qui sépare les deux dynamiques. Comment faire en sorte qu’il devienne un carrefour où elles se réunissent et se renforcent ?* »

S’ajoute à cela l’ignorance et l’indifférence que l’on constate vis-à-vis de la gestion du Rhône : ce fleuve, navigable jusqu’à la mer, borde le Département sur une centaine de km, c’est-à-dire une longueur presque comparable à celle du cours de l’Isère.

### **Les enjeux**

L’unité profonde et la solidarité des parties de ce territoire doivent être clairement confirmées, fut-ce au travers un Schéma d’aménagement durable du territoire départemental. Cela est essentiel à la cohérence d’ensemble du projet de développement durable.

## **LES ENJEUX MAJEURS DE L’ISERE**

D’entrée de jeu, il convient de marquer l’importance et la qualité des politiques suivies et la cohérence de celles qui se préparent. En outre, il faut souligner l’importance des six enjeux majeurs auxquels le Département doit faire face et qu’il rencontre pratiquement dans chacun de ses territoires, même si leur intensité varie en fonction des localisations et des spécificités :

### **UN ENJEU DE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS :**

Le département de l’Isère est confronté à une situation bicéphale, relativement exceptionnelle en France. Un nombre important de ses cantons se trouvent soit sous l’influence de l’aire urbaine de Lyon, soit sous celle de Grenoble. Pour maintenir la cohésion départementale il est nécessaire de disposer de moyens aisés de déplacements, à la fois entre les villes-centre et leur périphérie mais

aussi entre ces villes-centre : le réseau des autoroutes est dense et de qualité, mais il est à la limite de saturation ; le réseau ferré est souvent quasiment archaïque (voie unique non électrifiée) et les transports en commun souffrent des embouteillages.... Autrement dit il faut résoudre non seulement le problème des déplacements entre les territoires, mais aussi à l'intérieur et dans le voisinage des villes importantes, notamment Grenoble, Voiron, Bourgoin, l'Isle d'Abeau....

### **UN ENJEU DE LOGEMENTS :**

L'Isère se trouve confrontée à l'insuffisance persistante de l'offre de logements par rapport aux besoins d'une population en croissance ; cela est particulièrement vrai pour les jeunes, qui entament leur parcours résidentiel, les personnes âgées, aux besoins bien particuliers, les étudiants, très nombreux. Le Département est en outre confronté aux besoins spécifiques d'une population « de passage », en fonction des aléas de carrière.

### **UN ENJEU DE COHESION SOCIALE :**

L'Isère voit la coexistence d'une importante population qui bénéficie du caractère privilégié d'une situation enviable du fait de ses compétences. Mais le Département abrite aussi des familles frappées par le chômage et les fermetures d'usines, d'anciens travailleurs agricoles, de jeunes qui « galèrent », de familles en difficulté. Pour retrouver la cohésion sociale nécessaire il lui faut faire face à un besoin de services sociaux divers, adaptés aux besoins spécifiques de populations diverses, qui se situent dans la proximité de familles qui n'ont guère les moyens de se déplacer aisément, et dont les coûts d'accès puissent être modulés en fonction des ressources. Il faut souligner en outre l'isolement fréquent de personnes âgées, en nombre important.

### **UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Le développement de l'Isère est directement lié à sa capacité de recherche et à l'existence des réseaux qu'il aide à mettre en place et à animer. Le Département fait, à juste titre, un énorme effort, à la limite de ses moyens et de ses compétences, pour aider à renforcer les pôles de compétitivité existants, notamment dans le domaine des micro et nano technologies. Il lui faut aussi assurer le transfert de connaissances vers les industries anciennes, à la recherche de nouvelles marges de compétitivité, ainsi que le maintien du tissu économique local en particulier dans les zones rurales. Entrent dans cet enjeu la mise au point d'une stratégie d'adaptation en faveur d'une agriculture durable et la préparation d'une politique de développement en faveur du tourisme.

### **UN ENJEU D'ENVIRONNEMENT :**

La préservation des sites naturels ainsi que de la ressource en eau est essentielle dans un département où l'un des potentiels de développement est lié au tourisme ; mais cette nécessité est difficile dans des territoires où l'agriculture développe traditionnellement des pratiques intensives ; l'enjeu de la préservation des nappes phréatiques semble particulièrement important. De même que la prévention des risques naturels – glissements ou inondations en particulier – ou technologiques.

### **UN ENJEU DE SERVICES PUBLICS :**

La réduction progressive de la présence des services publics porte atteinte à la qualité de vie, notamment dans les communes rurales. Cela concerne les établissements de santé, la poste, les gendarmeries, parfois les écoles. Il faut réfléchir aux moyens d'entretenir une présence suffisante de services à caractère public, de façon à garantir l'égalité des citoyens devant l'accès aux services publics.